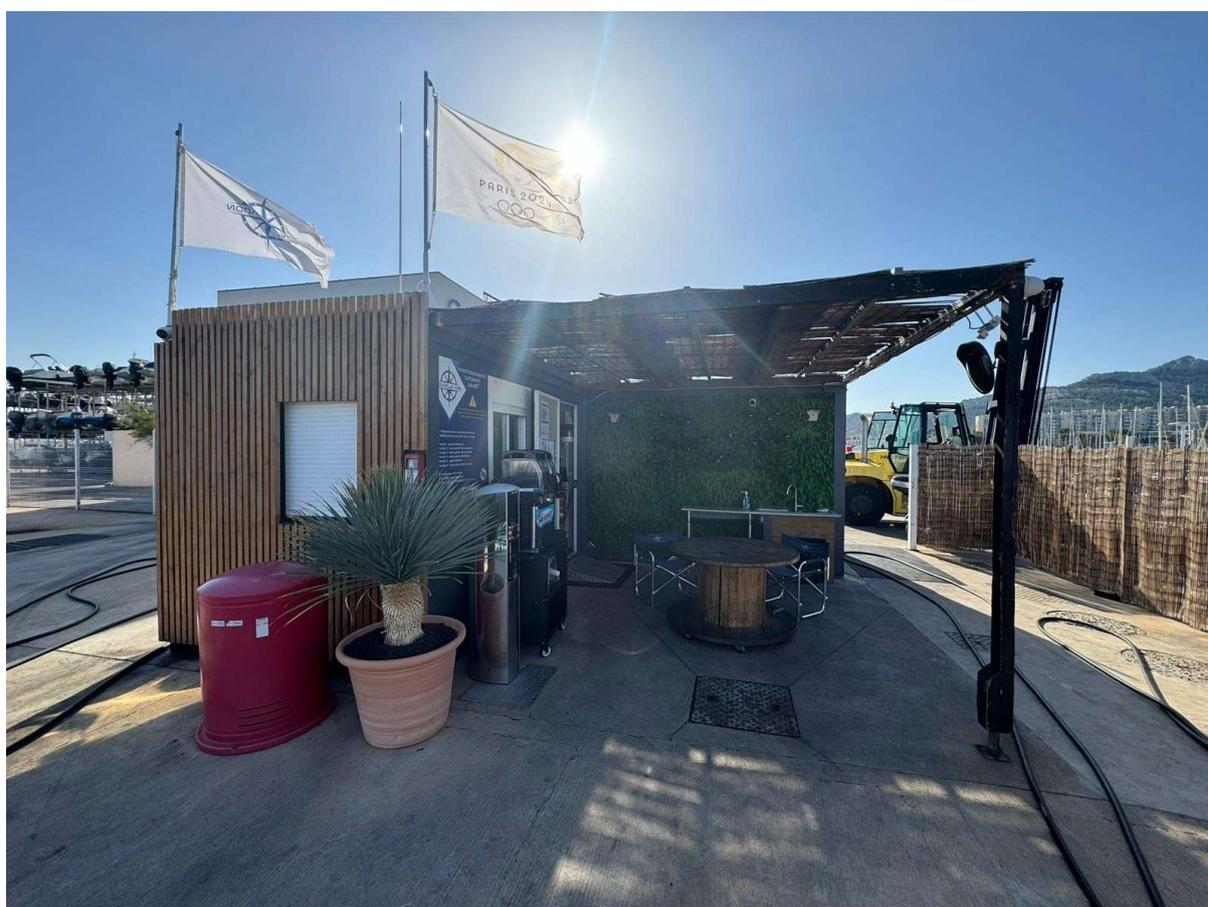


DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC
D'AVITAILLEMENT DE LA POINTE ROUGE



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
EXERCICE 2023 – POINTE ROUGE
(01/01/2023 au 31/12/2023)

Nouvelle Aire
19 juillet 2024
contact :
nouvelle.aire@orange.fr

Table des matières

Table des matières	1
1 . Objet du contrat	2
1.1 la société délégataire.....	2
1.2 le personnel	3
1.2.1 Situation	3
1.2.2 Remarques et Observations.....	4
2. Activité 2022 de la Délégation de la pointe rouge.....	5
2.1 Synthèse de l'activité de la station de la pointe rouge 5	
2.2 Produits vendus et tarification	6
2.3 Observations.....	7
3. Services rendus à la clientèle	7
3.1 Caractéristiques et évolutions de la clientèle	7
3.2 Services rendus.....	8
3.2 Remarques et observations	9
4. Compte rendu technique (état des équipements et matériels).....	10
4.1 Caractéristiques des équipements.....	10
4.2 Entretien et maintenance ; contrôle.....	10
4.2.1 Travaux d'entretien et maintenance.....	10
4.2.2 Liste des travaux de renouvellement.....	12
4.2.3 Sécurité et contrôle des équipements	12
4.3 Gardiennage et protection des ouvrages.....	12
4.3.1 opérations de gardiennage et protection des ouvrages.....	12
4.3.2 Remarques et observations	13
4.4 Barème de jaugeage des cuves.....	13
4.5 Prévention des incendies et périmètre de sécurité	13
4.5.1 Matériels et actions	13
4.5.2 remarques et observations	Erreur ! Signet non défini.
4.6 Gestion des déchets	14
4.7 Attestation d'assurance	14
5 . Situation financière de la station	Erreur ! Signet non défini.
6. Perspectives.....	15



1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'exploitation du service d'avitaillement de la station de la Pointe Rouge.

Il comprend la distribution de carburants et de produits dérivés (huiles, additifs) aux usagers sur l'ensemble du périmètre de la station de la Pointe Rouge ainsi que l'approvisionnement des bateaux et engins de service de la Communauté Urbaine.

Ce rapport annuel vise à présenter en détail la société NOUVELLE AIRE, en charge de ce service.

Il a également pour objet de démontrer le niveau de qualité du service fourni aux usagers de la station d'avitaillement de la Pointe Rouge.

En outre, Il permet une analyse comptable complète et regroupe les détails des investissements réalisés au cours de l'année.

1.1 la société délégataire

SARL Nouvelle Aire
Station de la Pointe Rouge
Port de la Pointe Rouge, 13008 Marseille
Téléphone : 04 91 72 40 87
Contact : nouvelle.aire@orange.fr
Dirigeant : M. Anthony De Iaco

La SARL Nouvelle Aire, créée en janvier 2005, se spécialise dans la vente de carburants pour bateaux et leurs dérivés.

L'entreprise a signé deux contrats distincts de Délégation de Service Public (DSP) en affermage pour les stations d'avitaillement de la Pointe Rouge et du Vieux Port.

Le contrat pour la Pointe Rouge a une durée de cinq ans à compter de sa notification le 1er octobre 2020, et se terminera le 30 septembre 2025.

La SARL Nouvelle Aire, dont M. Anthony De IACO est l'unique actionnaire, emploie un effectif permanent de 7 salariés, qui augmente à 10 pendant l'été.

Nouvelle Aire est une entreprise familiale spécialisée dans l'avitaillement en carburant des ports de plaisance.

Entièrement dédiée à ce service, elle maîtrise tous les aspects du métier : contraintes réglementaires, gestion et maintenance, gestion du personnel, et fourniture du service avec la réactivité requise par le public et les autorités portuaires.

Toutes les activités de l'entreprise sont présentées sur son site internet : nouvelleaire-marseille.fr.



Le site internet et les réseaux sociaux sont gérés par la société GASMI PROMOTION (présentation de la société en annexe), responsable de l'actualisation des informations et services proposés par Nouvelle Aire.

Nouvelle Aire assure la fourniture de carburant et l'entretien des équipements associés dans le cadre de deux contrats de délégation de service public.

Monsieur Anthony De Iaco, gérant de Nouvelle Aire, travaille dans le domaine de l'avitaillement en carburant depuis de nombreuses années (voir CV). Son expérience dans la gestion de sites de fourniture de carburant lui permet de maîtriser toutes les problématiques liées et d'anticiper toutes sortes de difficultés. De plus, sa connaissance des intervenants et des fournisseurs spécialisés lui confère une grande réactivité face aux éventuels problèmes.

Périmètre Délégué

Les caractéristiques du périmètre sont définies dans l'annexe n°3 du contrat de délégation de service public :

- Surface du local technique : 10 m²
- Surface de stockage d'hydrocarbures : 64 m²
- Surface non bâtie (terrasse, zone de dépotage) : 270 m²
- Linéaire de quai : 27 ml
- Surface du plan d'eau : 20 m²

1.2 le personnel

1.2.1 Situation

L'organigramme de la Société Nouvelle Aire – POINTE ROUGE est présenté en annexe1.

Affectation du personnel au service de la station de la pointe rouge :

	Personnel	Pourcentage du temps affecté à la station de la Pointe Rouge
Gérant	DE IACO Anthony	50%
Agent administrative et comptable - CDI	ORY Anaïs	50%
Adjointe de direction - CDI	DE IACO Florence	50%
Agent de station - CDI	ESPERON Corentin	100%
Agent de Station - CDI	PARENTI Baptiste	80%
Agent de station - CDD	SALINO Antoine	100%
Agent de station - CDD	JUQUIN Jonas	100%

Lors des congés payés des employés du vieux port Monsieur PARENTI est affecté au vieux port.

Son temps de travail est de 80% sur la pointe rouge et de 20% sur le vieux port.



1.2.2 Remarques et Observations

Les effectifs, tant permanents que saisonniers, n'ont pas évolué depuis 2021.

Nous n'avons pas connu de période de sous-effectif. Le recrutement des saisonniers ne présente pas de difficulté : compte tenu de notre ancienneté, nous avons une liste de personnel que nous connaissons et que nous sollicitons, en plus d'utiliser différents supports sociaux tels que Pôle emploi, Indeed, LinkedIn et des sociétés d'intérim.

Nouvelle Aire développe une politique d'accompagnement de ses salariés dans leur évolution professionnelle, offrant les avantages suivants : financement du permis bateau pour les titulaires, primes de fin d'année, chèques cadeaux, tickets restaurant, prime de fin de saison, pot de départ, formation continue, mutuelle et aide financière avec échelonnement pour des raisons importantes telles que le moyen de locomotion, l'aménagement, etc.

Le planning des employés est transmis mensuellement. Nous avons mis en place un tableau d'entretien et de vérification périodique. Ce tableau permet un suivi permanent des tâches journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles, émargé par chaque employé après chaque intervention effectuée.

FICHE PROPRETÉ

	DATE	EMPLOYÉ	SIGNATURE
<u>TOUS LES MATINS EN ARRIVANT</u>			
1. NETTOYAGE DES POMPES AVEC LE PRODUIT ADAPTÉ			
2. NETTOYAGE DES PISTOLETS			
3. RANGEMENT DU PONTON (PROPRETÉ ET CORDAGE)			
4. NETTOYAGE DES VITRES DU FRIGO			
5. REMETTRE DES BOISSONS DANS LE FRIGO + FACING			
6. FAIRE LES SACS DE GLACONS			
7. VERIFIER LES BOUTEILLES CONGELÉS ET EN REMETTRE SI NECESSAIRE			
8. NETTOYAGE DU LAVABO + TOILETTE			
<u>TOUS LES SOIRS AVANT DE PARTIR</u>			
9. NETTOYER LE BUREAU			
10. RANGER LE MATERIEL			
<u>A FAIRE UNE FOIS PAR SEMAINE</u>			
11. RANGER ET NETTOYER LA RESERVE			
12. NETTOYAGE DE LA BOUCHE DE DEPOTAGE			



13.NETTOYAGE DE LA MACHINE A CAFÉ			
14.NETTOYAGE DE LA MACHINE A GLACONS			
15.NETTOYAGE CONGELATEUR			
16.NETTOYAGE FRIGO			
17.NETTOYAGE DES VITRES			
18.ENLEVER L'EAU DANS LES TROUS DE JEAUGAGE			
19.NETTOYER LE BUREAU (ASPIRATEUR, POUSSIERE)			
20.LE PONTON			

2. Activité 2023 de la Délégation de la pointe rouge

2.1 Synthèse de l'activité de la station de la pointe rouge

Activité		2022	2023
Chiffre d'affaires total (euros)		2 048 054	2 073 732
Résultat net (euros)		60 647	13 662
Charges d'entretiens (euros)	Charge maintenance curative	2 984	13819
	Charge maintenance préventive	3 850	3211
GER (dépenses sur l'exercice au titre du GER) (euros)		5000	17 030
Effectif à temps plein		3	3
Effectif à temps partiel		3	4



2.2 Produits vendus et tarification

ACHATS CARBURANTS (VOLUMES ET VALEURS)

Carburant	VOLUMES 2023	VALEURS 2023
GAZOLE	102 033 LITRES	110 109 €
SUPER	594 991 LITRES	894 615 €
GAZOLE DETAX	473 184 LITRES	334 858 €
SUPER DETAX	380 217 LITRES	281 260 €

Le tableau récapitulatif, pour chaque mois de l'année, le prix d'achat de chaque type de carburant, leur prix de vente ainsi que la marge commerciale dégagée fait l'objet de l'annexe n°2.

QUANTITÉS DES CARBURANTS VENDUS (VOLUMES ET EN VALEURS)

Carburant	VOLUMES 2023	VALEURS 2023
GAZOLE	128 756 LITRES	222 083 €
SUPER	719 767 LITRES	1 304 354 €
GAZOLE DETAX	688 181 LITRES	505 918 €
SUPER DETAX	467 363 LITRES	428 414 €

Le tableau récapitulatif, pour chaque mois de l'année, les quantités de carburants vendues en fonction de chaque type de carburant, fait l'objet de l'annexe 5.

VENTE DE PRODUITS DERIVES (HUILES, ADDITIFS)

Des huiles pour moteur sont proposées à la vente.

Nous en avons vendu 18 LITRES d'huile 10W40 sur la période janvier 2023 à décembre 2023.

JANVIER 2023 :
FEVRIER 2023 :1 BIDON DE 2 LITRES
MARS 2023 : 1 BIDON DE 2 LITRES
AVRIL 2023 : 4 BIDONS DE 2 LITRES
MAI 2023 :
JUIN 2023 :
JUILLET 2023 : 1 BIDON DE 5 LITRES
AOUT 2023 :
SEPTEMBRE 2023 :
OCTOBRE 2023 :
NOVEMBRE 2023 :
DECEMBRE 2023 : 1 BIDON DE 5 LITRES et 1 BIDON DE 2 LITRES



VENTE DE PRESTATIONS ACCESSOIRES

Nous avons de la vente de produits accessoires sur l'année 2022 (huiles 2 et 4 temps ; liquide de refroidissement ; vente de boissons non alcoolisées), glaces, glaçons, nettoyant, additif, café.

2.3 Observations

La basse saison couvre la période d'octobre à avril, durant laquelle les services de la station sont principalement utilisés par les professionnels, tandis que les plaisanciers sont moins nombreux. Au cours de cette période d'hivernage, nous réalisons les opérations d'entretien suivantes :

- Nettoyage général
- Graissage des pompes puis couverture avec des bâches faites sur mesure
- Pompage, nettoyage et graissage des dômes de cuve
- Nettoyage et graissage du manifold
- Nettoyage et entretien complet des lieux
- Protection des pièces en inox
- Traitement du bois
- Révision des luminaires
- Changement des cordages si nécessaire
- Application de peinture antirouille
- Révision de la climatisation
- Rangement

En outre, des réunions sont organisées début octobre avec les employés pour échanger sur des sujets relatifs à l'amélioration du service, en se basant sur les points relevés tout au long de la saison estivale.

Nouvelle Aire a participé aux test événements des Jeux Olympiques qui ont eu lieu du 7 au 16 juillet 2023. Nous étions responsables de l'exploitation de la station de la Marina dédiée à cet événement. Cette expérience enrichissante a non seulement renforcé notre expertise opérationnelle, mais aussi consolidé notre position en tant que prestataire de confiance pour les événements de grande envergure.

3. Services rendus à la clientèle

3.1 Caractéristiques et évolutions de la clientèle

Les différentes catégories de la clientèle sont les plaisanciers, les pêcheurs, les navires de transport de passagers et les navires du service public (douanes, gendarmerie ...).



3.2 Services rendus

La qualité du service rendu aux usagers est au cœur de la stratégie de NOUVELLE AIRE. Nous avons pour ambition de dépasser le rôle de simple fournisseur de carburant pour les plaisanciers et d'offrir un accompagnement à la hauteur de leurs attentes.

Nous fournissons un effort constant pour assurer une qualité de service optimale en fournissant aux usagers toutes les informations nécessaires sur les manœuvres à réaliser, avec une convivialité et une amabilité constante. Nous les assistons activement.

Les différents services que nous proposons sont les suivants :

- Surveillance visuelle de l'avitaillement pendant les heures d'ouverture et 24h/24 par caméra
- Machine à granita
- Assistance proactive aux usagers, incluant le guidage à l'accostage et au départ, soit directement à bord des bateaux par nos agents, soit oralement
- Recommandations orales et fourniture d'informations
- Bienveillance
- Sensibilisation écologique
- Rappel et application des consignes de sécurité
- Prévention sur les conditions météorologiques
- Encaissement bord à bord lors des fortes affluences
- Talkie-walkie à disposition de nos agents en haute saison, permettant une meilleure communication entre eux, un suivi constant des clients, et une réduction des erreurs
- Vente de boissons non alcoolisées et divers
- Lavabo avec gel lavant à disposition des clients
- Mise à disposition de petit outillage, booster, gonfleur, clé de nable
- Poubelles à disposition sur le quai pour éviter tout dépôt sauvage, ensuite gérées par les agents de la station et évacuées à l'extérieur dans des conteneurs prévus à cet effet
- Aide au nettoyage en cas de débordement et dépollution si nécessaire
- Portefeuille actualisé mis à disposition des employés pour les clients en difficulté, contenant des contacts directs tels que mécanicien en cas de panne, police maritime pour conflit ou incivilité, capitainerie, etc.
- De temps en temps en été, un petit déjeuner est mis à disposition pour nos clients avant leur départ en mer, très apprécié par la clientèle

Conformément à l'article 12 du contrat intitulé « les obligations du fermier », une signalétique actualisée permet aux usagers de connaître :

- Les prestations proposées
- Les horaires et tarifs
- Les accès
- Les lieux d'attente
- Les arrêtés préfectoraux
- Les consignes de sécurité
- La réglementation du parc des calanques
- Les consignes d'utilisation du DAC 24h/24
- L'emplacement des dispositifs incendie



Un panneau extérieur affiche les horaires d'été et d'hiver, les prestations et les numéros d'urgence.

OUVERTURE DE LA STATION - HORAIRES DE SERVICE

- **Saison estivale** : 07h30 à 20h sans interruption
- **Saison hivernale** : 08h00 à 17h00 sans interruption

3.2 Remarques et observations

- Il n'y a eu aucun contentieux lors de l'exercice.
- Nous avons mis en place un QR code visible sur site. Une simple approche de smartphone sur cette plaque permet aux usagers de partager leur expérience dans nos stations-services maritimes et d'exprimer leurs avis sur tous nos réseaux sociaux.
- Nous n'avons pas prévu la mise en place automatique d'évaluations exhaustives de nos services par internet, car cela demande un certain temps que les clients ne disposent pas et cette démarche n'est pas appréciée. Les évaluations reçues d'un échantillon de clients sont toutes positives (voir l'annexe 13).
- Notre équipe, jeune, dynamique et chaleureuse, est attentive au bien-être des usagers. Souriants, nos agents adoptent une attitude avenante et proactive, favorisant les échanges et l'aide, notamment en fournissant des informations touristiques, météo, et sur les dangers particuliers de navigation.
- Le personnel aide aux manœuvres par la voix, mais peut également intervenir à bord du bateau (sur demande du plaisancier) pour les amarrages et largages.
- Les agents sont formés aux principes d'ouverture et de courtoisie, ainsi qu'à l'organisation du positionnement à quai des bateaux, plus précisément en bataille avant lors des fortes influences pour réduire le temps d'attente.
- Nous avons pris l'initiative d'utiliser un additif appelé K9 Summum, de la marque ACTIOIL, à chaque livraison de carburant (1 litre d'ACTIOIL pour 1000 litres de gasoil/gasoil sous douane). Cet additif améliore la qualité du carburant, la consommation, agit comme antibactérien, disperseur d'eau, et traite le réservoir.

Plaquette explicative [Plaquette_A550-actioil.pdf](#) (dans dossier FACT AMELIORATION PREVENTIVE)

Depuis 2020, Nouvelle Aire optimise son visuel, incluant la conception d'un nouveau logo, la création d'un site internet et de comptes sur les réseaux sociaux.

- Pendant la haute saison, Nouvelle Aire fait appel à un Community manager pour gérer notre présence sur les réseaux sociaux afin d'accroître notre visibilité et notoriété.



- Nouvelle Aire accorde beaucoup d'importance à la tenue vestimentaire de ses agents pour une meilleure identification. Nous fournissons des t-shirts, shorts, vestes, bonnets et casquettes aux couleurs de la société. Le personnel a adopté ces tenues sans objection, et une récompense de 50 €/mois leur est attribuée en cas d'assiduité pour les encourager.
- Nouvelle Aire soutient les associations et services publics en participant aux revues annuelles (Gendarmerie, Police, BRI, SNM, YCPR, Pompiers).
- Pour intervenir rapidement en cas de panne mineure sur site ou de pollution interne ou externe, Nouvelle Aire dispose d'un utilitaire équipé de matériel, d'outillage et de consommables nécessaires à l'exploitation déléguée. Cet utilitaire est également utilisé pour notre service de conciergerie du Vieux Port.

4. Compte rendu technique (état des équipements et matériels)

4.1 Caractéristiques des équipements

CAPACITÉ DES CUVES

CUVE 1 : SUPER DETAX : 15 000 LITRES
CUVE 2 : SUPER : 25 000 LITRES
CUVE 3 : GAZOLE DETAX : 10 000 LITRES
CUVE 4 : GAZOLE : 10 000 LITRES

SERVICE

La SARL NOUVELLE AIRE dispose de 5 pompes, dont une double pompe, ce qui équivaut à 6 pistolets. Elle a la capacité de distribuer 4 types de carburants : Gazole Plaisance, Super Plaisance, Gazole Détaxé, et Super 98 Détaxé.

Le carburant détaxé est fourni uniquement aux professionnels de la mer ayant obtenu l'autorisation préalable des douanes. Un classeur est à disposition de nos agents pour vérification, mis à jour chaque année.

4.2 Entretien et maintenance ; contrôle

4.2.1 Travaux d'entretien et maintenance

4.2.1.1 Liste des travaux

L'article 9 du contrat intitulé « Entretien des équipements » précise que : « le fermier assure le contrôle, la garde et l'entretien de l'ensemble des équipements dédiés au service délégué. L'entretien des ouvrages comprend l'entretien préventif, l'entretien curatif et les petites réparations de maçonnerie ».



Entretiens et maintenance des équipements hors anti-pollution :

- **VISUALYS** : Contrat pour les caméras
- **DESSAUTEL** : Installation et vérification des extincteurs
- **COMETROL** : Contrat de maintenance des pompes
- **BUREAU VERITAS** : Maintenance électrique et prévention
- **MAXICOFFEE** : Contrat pour le distributeur de boissons fraîches
- **CAFE LUCIANI** : Contrat pour la machine à café, fourniture de café et gobelets, etc.

Liste des travaux d'entretien :

- DESSAUTEL ; Travaux correctifs DEXA ([fact DESSAUTEL.pdf](#))
- SIMEL ; Levée des non-conformités électrique ([fact SIMEL 2.pdf](#))
- TSG ; Dépose du pupitre ([fact TSG.pdf](#))

Liste des travaux de maintenance

La société ROMAIN ROLLAND assure le pompage des eaux grasses avec certificat de recyclage et suivis de déchets.

État et entretien du matériel de dépollution :

Les équipements de dépollutions sont : barrage anti-pollution, pochoir absorbant, produit dispersant, absorbant végétale ignifuge

Un barrage absorbant pour hydrocarbures en fibres de polypropylène (hydrophobe) avec une capacité d'absorption de 158 litres par longueur de 5 mètres. Longueur du barrage : 50 mètres ; Feuilles absorbantes en fibres de polypropylène double épaisseur.

4.2.1.2 Remarques et observations

Rappel : L'article 28 du contrat, intitulé « partie technique et financière du rapport annuel », précise qu'il sera noté dans le rapport les éventuelles insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers et les propositions formulées par le fermier pour remédier à ces insuffisances.

Aucun incident technique sur l'exercice – aucune déficience signalée

Le matériel de traitement des pollutions fait l'objet d'un contrôle visuel interne, chaque trimestre ; en cas de déficience, il est renouvelé. Sur l'exercice, pas de renouvellement



4.2.2 Liste des travaux de renouvellement

Renouvellement du pupitre (facture jointe au dossier) [FACT TSG.pdf](#)

Création d'un bâti pour espace de stockage

Renouvellement de la climatisation ([REEMPL CLIM PR.pdf](#))

4.2.3 Sécurité et contrôle des équipements

4.2.3.1 Liste des contrôles

Contrôle des équipements (comme les volucompteurs) : SOCIETE COMETROL

Contrôle des cuves : SOCIETE COMETROL

Contrôle des installations électriques : SOCIETE SIMEL

Contrôle des extincteurs société ACTION INCENDIE

Il y a 4 cuves sous contrats avec la société COMETROL ; elle contrôle aussi nos cuves et pompes du vieux port.

D'après l'article 11 du contrat, le délégataire doit adresser tous les ans au plus tard, le 31 décembre de l'année écoulée à la Direction des Ports de la Communauté Urbaine, une copie du rapport de visite de vérification des équipements et les adressées à la Direction des ports : (Voir pièce jointe Annexe 8)

Nous contrôlons régulièrement l'état des séparateurs de réception des eaux grises et noires.

4.2.3.2 remarques et observations

Dans le rapport reçu en 2022 des déficiences mineures : absence de cache de prise, disjoncteur inopérant, Elles ont toutes été corrigées en 2023.

4.3 Gardiennage et protection des ouvrages

4.3.1 opérations de gardiennage et protection des ouvrages

Le périmètre délégué est fermé et verrouillé hors période d'ouverture

Agent de sécurité pour le 14 Juillet « indispensable »



4.3.2 Remarques et observations

Des squats fréquents ont lieu la nuit, maîtrisés par le délégataire grâce aux caméras de surveillance en sollicitant les services de police.

Nouvelle Aire a passé un contrat avec la société VISUALYS depuis 2020, pour l'installation de caméras de surveillance de qualité classique. Cette installation a été motivée par les raisons suivantes : non-paiements involontaires par les clients, accidents ou accrochages, et dégradations. Les services de police nous sollicitent souvent pour récupérer les enregistrements.

Les caméras initiales n'étaient pas de qualité suffisante (impossibilité de lire les immatriculations), nous avons donc demandé leur remplacement, ce qui a été fait.

Contrat de vidéo surveillance : Annexe 8 ([8 - ECHEANCIER VISUALYS.pdf](#))

4.4 Barème de jaugeage des cuves

Le document relatif aux barèmes de jaugeage des cuves a été transmis (copie en annexe).

Il n'y a pas eu lieu de contrôle des douanes. (Attestation des douanes en annexe [16 - DSCM PR.pdf](#))

4.5 Prévention des incendies et périmètre de sécurité

4.5.1 Matériels et actions

Sont présents :

- Panneau conventionnel indiquant les parties de l'installation dans lesquelles des matières stockées, utilisées ou produites, peuvent être à l'origine de sinistre
- Panneau d'affichage des consignes de sécurité et la signalétique correspondante
- Présence de matériel de lutte et de prévention des incendies au niveau des pompes, des cuves de stockage et de l'ensemble de l'aire d'avitaillement. Préciser le nombre de chacun des équipements.

6 extincteurs

1 couverture anti feu

1 dexta

4 arrêts d'urgences

1 déclenchement manuel



4.6 Gestion des déchets

La gestion des déchets est gérée par la société ROMAIN ROLLAND Assainissement dont la facture 2023 est jointe dans le dossier (FACT CHARGES MAINT PREVENTIVE)

[ROMAIN ROLLAND Assainissement.pdf](#)

4.7 Attestation d'assurance

Les contrats d'assurance et les attestations d'assurances sont joints en annexe

Assurance de responsabilité civile, Assurance des dommages aux biens, Assurance des dommages portant atteinte à l'environnement

5. Situation financière de la station

Situation des comptes

Liasse fiscale de l'exercice 2023

Cette liasse concerne les sites du vieux port ainsi que celui de la pointe rouge ; Fiscalement l'administration ne fait pas de distinction entre les 2 sites.

Néanmoins la comptabilité analytique permet d'obtenir un Compte de résultat et bilan comptable « détaillés » de la station

Les comptes de résultat et bilan comptable détaillés de la station sont joints dans l'annexe n°7. ([COMPTA Analytique PR 2023.PDF](#))

Redevance pour occupation du domaine public

Le délégataire doit verser chaque année au délégant une redevance pour occupation du domaine public. Elle correspond à la contrepartie de l'utilisation des installations mises à la disposition du fermier pour l'exploitation du service et elle est fixée en tenant compte des avantages de toutes natures procurés au délégataire.

La redevance annuelle à verser est composée de :

D'une part fixe d'un montant de 30 000 € Hors taxes,

D'une part variable correspondant à 0,6 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de la délégation

Les immobilisations

L'inventaire des immobilisations est présenté dans l'annexe n°9. ([9 - IMMOBILISATION 2023.pdf](#))

Ce document est préparé par le cabinet d'expertise comptable.



6. Perspectives 2024

Nouvelle Aire souhaite développer la qualité de ses services, accroître sa notoriété et étendre son réseau. Dans cet esprit, nous répondons aux appels d'offres pour des DSP d'avitaillement des ports de plaisance en France.

Depuis novembre 2022, Nouvelle Aire est membre de l'association de la Fédération Française des Combustibles, Carburants et Chauffage. Cette adhésion nous permet d'être informés des nouveautés et innovations liées à notre activité, améliorant ainsi notre service.

Nouvelle Aire participe à divers salons nautiques (en 2023 : Cannes, La Ciotat, La Rochelle et Arcachon). Cela nous permet de nous faire connaître, de gagner en notoriété et de communiquer librement avec nos clients. Nous prévoyons de poursuivre cette présence en 2024.

Pour répondre à une demande fréquemment exprimée par nos clients, nous envisageons de proposer à la vente des articles de pêche, du petit accastillage, de la crème solaire, du textile à notre marque, ainsi que des machines à glace italienne. Nous pourrions également assurer l'entretien du matériel de sécurité des plaisanciers. Cependant, il est indispensable d'agrandir nos locaux actuels, qui sont insuffisants.

Pour la même raison, Nouvelle Aire ne parvient pas à mettre en œuvre les activités complémentaires autorisées par l'article 2 du contrat, concernant la révision des équipements de survie et des extincteurs. Pour des raisons de sécurité et de conformité, cela nécessite un espace conséquent et sécurisé supplémentaire dans le périmètre délégué.

Nouvelle Aire propose l'installation d'un bras de support PMR et s'engage à en prendre l'entière responsabilité.

L'installation d'une borne 24h/24 à billets offrirait un service supplémentaire aux clients ayant dépassé les plafonds de leur carte bancaire. Plusieurs clients nous ont fait part de leurs difficultés à trouver une station-service terrestre.

Nous sommes également favorables à la mise en place, en collaboration avec la Métropole, d'un rabais sur le prix des places après usage des cuves de collecte des eaux grises et noires, à l'image de ce qui se fait à Bandol. Nous avons sollicité la Métropole pour la mise en place de cette mesure, car plusieurs de nos clients doivent se déplacer jusqu'au Vieux Port pour vider leurs fonds de cales.

Nouvelle Aire suggère à la Métropole de mettre à jour la déclaration ICPE afin de se conformer à la réglementation en vigueur, le cas échéant.

Nouvelle Aire est très sensible au développement durable et recherche en permanence des dispositifs pertinents. Nous suggérons à la Métropole d'installer un dessalinisateur, ce qui réduirait considérablement la consommation d'eau potable pour le nettoyage et d'autres usages.

Chaque année, nous organisons une soirée à thème sur le site de la Pointe Rouge afin de remercier notre aimable clientèle de professionnels à la fin de la saison estivale. Cela



permet de fidéliser nos clients, de les rencontrer dans un cadre différent de celui du travail. Cet événement a également pour but de rapprocher nos équipes et les professionnels du port.

Préconisations pour l'Amélioration des Infrastructures et Services Portuaires

Dans le cadre de notre engagement continu à améliorer la qualité et la sécurité de nos installations, nous souhaitons présenter plusieurs préconisations importantes pour l'année à venir :

1. **Installation d'un Dispositif de Protection de l'Environnement Portuaire (DPOL)**
 - La mise en place d'un DPOL est essentielle pour assurer un nettoyage efficace et régulier du port, réduisant ainsi les impacts environnementaux et maintenant un environnement marin sain.
2. **Implantation d'une Pompe Éthanol**
 - Pour diversifier et moderniser notre offre de carburant, nous proposons l'installation d'une pompe éthanol. Cette initiative répondra à la demande croissante de carburants plus écologiques et soutiendra nos efforts en matière de développement durable.
3. **Ajout d'Enrouleurs**
 - Pour améliorer la gestion des tuyaux et câbles sur le site, nous recommandons l'ajout d'enrouleurs. Cette mesure facilitera les opérations quotidiennes et réduira les risques d'accidents liés à des tuyaux et câbles mal rangés.
4. **Remplacement de la Tuyauterie des Cuves**
 - Il est crucial de procéder au remplacement complet de la tuyauterie de toutes les cuves. Cette action permettra de garantir la sécurité et l'efficacité du stockage et de la distribution des carburants.
5. **Remplacement du Dôme de la Cuve 95**
 - En complément du remplacement de la tuyauterie, nous recommandons également le remplacement du dôme de la cuve 95. Cette mesure est nécessaire pour prévenir les fuites et améliorer la sécurité de notre infrastructure de stockage.
6. **Construction d'une Digue Temporaire lors de Grandes Affluences**
 - Pour faire face à l'augmentation des accidents durant les périodes de forte affluence, nous proposons la construction d'une digue temporaire. Cette structure aidera à canaliser et à contrôler le trafic, réduisant ainsi les risques d'accidents.

Ces préconisations visent à renforcer la sécurité, l'efficacité et la durabilité de nos opérations portuaires. Nous sommes convaincus que leur mise en œuvre apportera des bénéfices significatifs à la fois pour nos clients et pour l'environnement



LES ANNEXES

ANNEXE N°1 : ORGANIGRAMME

ANNEXE N°2 : ACHATS CARBURANTS

ANNEXE N°3 : CUM

ANNEXE N°4 : CARACTERISTIQUE DU PERIMETRE

ANNEXE N°5 : CARBURANTS VENDUS

ANNEXE N°6 : LIASSE FISCALE

ANNEXE N°7 : COMPTABILITE ANNALYTIQUE POINTE ROUGE

ANNEXE N°8 : ECHEANCIER VISUALYS

ANNEXE N°9 : IMMOBILISATION

ANNEXE N°10 : CONTRAT COMETROL

ANNEXE N°11 : ACTION INCENDIE

ANNEXE N°12 : ASSURANCE MMA

ANNEXE N°13 : ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

ANNEXE N°14 : ATTESTATION URSSAF

ANNEXE N°15 : CONTRAT DESSAUTEL

ANNEXE N°16 : DSCM

ANNEXE N°17 : EXTRAIT KBIS

ANNEXE N°18 : PRESENTATION CABINET COMPTABLE

ANNEXE N°19 : AVIS STATION POINTE ROUGE

ANNEXE N°20 : COMETROL FACTURES

ANNEXE N°21 : COMETROL FACTURES SUITE

ANNEXE N°22 : GRAND LIVRE 707

ANNEXE N°23 : CONTRAT BUREAU VERITAS

ANNEXE N°24 : EVALUATION DES RISQUES DEURP



AVITAILLEMENT DU PORT DE LA POINTE ROUGE

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2023

SARL NOUVELLE AIRE

Préambule

La Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion de certaines zones d'activité portuaires, gère 28 ports de plaisance représentant plus de 10 400 postes à flot.

Par délibération TCM 015-8401/20/CM du 31 juillet 2020, et convention de délégation de service public n°Z202005DSP, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délégué à la société Nouvelle Aire, société à responsabilité limitée (SARL), domiciliée 5 Quai du Port, 13002 Marseille, l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe-Rouge. Le contrat a pris effet le 1er octobre 2020, pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service, ainsi que les données financières s'y rapportant.

L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

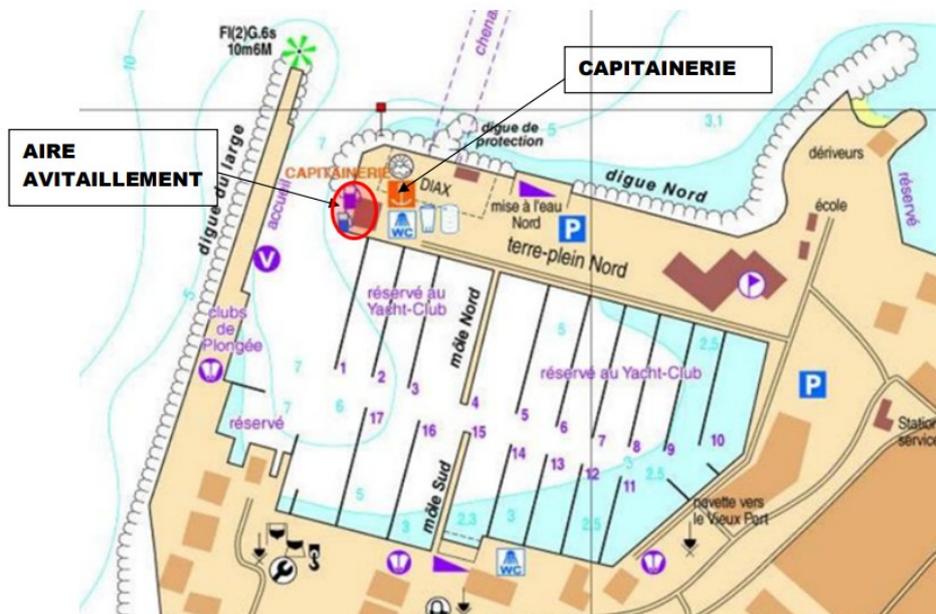
Les informations contenues dans ce rapport concernent l'exercice 2023 et reprennent les principales informations retraçant l'activité déléguée d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille.

Contenu du rapport

Le rapport remis par le Délégué correspond à la période s'étendant du 01.01.2023 au 01.01.2023.

L'activité d'avitaillement consiste à délivrer du carburant aux bateaux se présentant à la station. Cette activité représente l'essentiel de cette Délégation de Service Public (DSP), les activités accessoires ne constituant qu'une part réduite du chiffre d'affaires (CA).

Le plan de situation de la station d'avitaillement sur le port de la Pointe Rouge est donné ci-dessous (en rouge) :



La station (périmètre délégué) est composée des éléments suivants :



- Surface du local technique (carré bleu A) : 10 m².
- Surface de stockage hydrocarbure (surface verte non rayée) : 64 m².
- Surface non bâtie (terrasse, zone de dépotage) : 270 m².
- Linéaire de quai : 27 ml.
- Surface du plan d'eau : 20 m².

L'équipement dispose de 5 pompes à carburant, dont une double pompe, ce qui correspond à 6 pistolets à carburant.

Le périmètre délégué comprend également l'ensemble des équipements permettant un déroulement complet de son activité (cuves, borne électrique de paiement, séparateur/débourbeur, équipements d'amarrage, local d'accueil du public, réseau de caméras de surveillance, etc.).

Ce rapport intègre des éléments concernant l'accueil des usagers de cet équipement (A), des informations sur le fonctionnement de l'activité déléguée (B), ainsi que des données financières et économiques (C).

A - L'accueil des usagers de la station d'avitaillement de la Pointe Rouge

Deux aspects de la relation usagers doivent être envisagés dans cette Délégation de service public (DSP) : la qualité du service rendu, qui comporte plusieurs volets, et la question du prix payé par les utilisateurs de la station.

I – La qualité du service rendu aux usagers

Trois rubriques constituent la qualité du service rendu : les horaires d'ouverture de l'équipement, l'accueil des usagers avec les facilités mises en place et, enfin, les autres améliorations du service.

a- Les horaires d'ouverture de l'équipement

En mode non automatique, par opérateur :

- Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril de 8 h à 17 h (sans interruption) du lundi au samedi.
- Haute saison : du 1^{er} mai au 30 septembre tous les jours de 7 h 30 à 20 h (sans interruption).

En mode automatique (borne de distribution automatique avec paiement par CB) :

- 24 h sur 24 h et 7j sur 7.

Les horaires d'ouverture permettent un accès satisfaisant à la prestation d'avitaillement.

b- L'accueil des usagers sur l'équipement et les facilités mises en place

Comme lors de l'exercice précédent, le délégataire reprend dans son rapport un certain nombre d'actions mises en œuvre sur le site et visant à rendre l'accueil des usagers le plus agréable possible.

Parmi les actions allant dans ce sens et indiquées dans le rapport annuel du Délégataire, il faut relever notamment :

- Mise en œuvre de techniques réduisant le temps d'attente en cas de forte affluence (positionnement des bateaux).
- Intervention à bord du bateau (à la demande du plaisancier) pour faciliter les manœuvres d'amarrage et de largage.
- Mise à disposition d'un petit outillage utile aux plaisanciers venant s'approvisionner (gonfleur, clé de nable,...).

- Mise à disposition d'un ensemble de documents pouvant être utiles aux plaisanciers (numéros de téléphone Police, Affaires maritimes, mécanicien, etc.).
- Poubelle et lavabo avec gel lavant à disposition du public.
- Formation des agents à l'accueil (communication d'informations à caractère touristique, météorologique ou concernant d'éventuels problèmes liés à la navigation).
- Mise en place d'un QR code visible sur le site permettant aux usagers de relayer sur les réseaux sociaux leurs avis sur le service rendu (cette opération est en lien avec la création, depuis le début de cette DSP, d'un site internet dédié et de comptes sur les réseaux sociaux).
- En saison haute, intervention d'un Community manager gérant la présence de la société sur les réseaux sociaux.

L'ensemble de ces actions concourt à la bonne qualité du service rendu. Il n'y a pas de contentieux générés par l'activité connus à ce jour.

c- Les autres améliorations de la qualité du service

Des interventions régulières en matière de nettoyage des équipements sont réalisées par le personnel présent sur la station. On relève notamment (fréquence quotidienne) : nettoyage des pompes avec produit adapté; nettoyage des pistolets; rangement du ponton (propreté et cordage); nettoyage du lavabo + toilettes; etc.

Par ailleurs, le délégataire participe à diverses actions concernant les services publics, ou les autres délégations de service public, ayant une activité maritime (par exemple : interventions lors des revues annuelles : Gendarmerie, Police, BRI, SNM, YCPR, Pompier).

Également, le Délégataire indique avoir pris l'initiative d'ajouter un additif - *K9 summum, de la marque ACTIOIL* - à chaque livraison de carburant (1 litre ACTIOIL pour 1000 litres de gasoil), afin d'améliorer la qualité de celui-ci, d'optimiser le niveau de consommation et de préserver l'état des réservoirs des usagers.

II – Le prix payé par les usagers

La marge réalisée par le Délégataire sur les carburants vendus est encadrée par le contrat signé avec la Métropole.

Pour rappel, cet encadrement contractuel est le suivant :

Type de carburant	Marge commerciale en % du prix de vente	
	Minimum	Maximum
Super plaisance	12 %	18 %
Super détaxé	8 %	12 %

Gasoil plaisance	12 %	18 %
Gasoil détaxé	8 %	12 %
Autre produits dérivés	20 %	20 %

Sur l'ensemble des mois de janvier à décembre de l'exercice 2023, pour tous les carburants, on constate que l'encadrement des marges est respecté.

Pour chacun de ces mois, et pour chaque type de carburant, c'est la marge maximum qui est appliquée.

Les prix moyens de vente sont rappelés dans les données économiques ci-dessous.

B – Le fonctionnement et les équipements de l'activité déléguée

La délégation de service public de l'avitaillement du port de la Pointe Rouge nécessite la mise en oeuvre de moyens humains et matériels, détaillés ci-dessous.

I – Les moyens humains

Les moyens humains affectés à cette DSP sont les suivants :

	Pourcentage du temps affecté à la station de la Pointe Rouge.
Gérant	50 %
Adjointe direction	50 %
Agent administrative et comptable - CDI	50 %
Agent de station - CDI	100 %
Agent de station - CDI	80 %
Agent de station - CDD	100 %
Agent de station - CDD	100 %

Par rapport à l'exercice précédent, on constate l'ajout d'un poste d'adjointe de direction, pour un équivalent d'1/2 ETP.

En comparaison de l'annexe 7 du contrat indiquant les effectifs prévisionnels, on constate que les postes affectés à la partie administrative sont en nombre un peu inférieur à ce qui était prévu (1/2 ETP en moins), même avec la création du poste d'adjointe de direction, mais que les postes affectés à la partie technique (agents de station) sont en nombre plus élevé (2 ETP supplémentaires).

Cette répartition du personnel permet à la station de fonctionner dans de bonnes conditions.

Comme l'année précédente, le délégataire indique mener une politique sociale active en direction du personnel en accordant divers avantages à celui-ci (financement permis bateau, primes de fin d'année, tickets restaurant,...).

II – Les moyens matériels

Les moyens matériels de cette DSP correspondent d'une part, aux travaux de renouvellement et d'amélioration et, d'autre part, à la maintenance et au suivi des équipements, effectués en continu pendant l'exercice.

a- Les travaux de renouvellement et d'amélioration

Les travaux de renouvellement et d'amélioration, pour cet exercice, ont consisté en :

- Travaux correctifs DEXA (système automatique et autonome permet de détecter et d'éteindre rapidement un feu de nappe d'hydrocarbure) ; sté DESSAUTEL : 3 140 € TTC.
- Levée des non-conformités électrique; sté SIMEL : 966 € TTC.
- Intervention sur la borne automatique CB; sté TSG : 9 840 € TTC.

b- La maintenance et les contrôles

La maintenance et les contrôles réguliers sont une composante essentielle de l'activité du délégataire. Cette maintenance et ces contrôles s'exercent dans l'ensemble des domaines permettant l'activité.

On distingue particulièrement :

- Sté Cabesto : vérification et réparation amarrage (interventions juin 2023).
- Sté Visualys : contrat suivi caméras de surveillance.
- Sté Dessautel : sécurité incendie (interventions octobre 2023).
- Sté Action incendie ; contrôle des extincteurs société (interventions novembre 2023).
- Sté Cometrol : contrat de maintenance des pompes (interventions juillet, août, novembre 2023 + télémaintenance).
- Bureau Veritas : maintenance électrique et prévention (contrat annuel).
- Maxicoffee : Contrat pour le distributeur de boissons fraîches.
- Café Luciani : Contrat machine à café, fourniture de café et gobelets, etc.

Par ailleurs, la société Romain Rolland assure le pompage des eaux grasses, avec certificat de recyclage et suivis des déchets (contrat annuel).

La maintenance des installations, ainsi que les contrôles à effectuer sur celles-ci, sont assurés.

c- Le matériel de dépollution

Composant important de l'équipement de la station, le matériel de dépollution fait l'objet d'un suivi régulier. Il se compose de :

- Barrage anti-pollution (barrage absorbant pour hydrocarbures en fibres de polypropylène (hydrophobe) avec une capacité d'absorption de 158 litres par longueur de 5 mètres. Longueur du barrage : 50 mètres ; Feuilles absorbantes en fibres de polypropylène double épaisseur).
- Pochoir absorbant.
- Produit dispersant.
- Absorbant végétal ignifuge.

Le délégataire a également mis en place un utilitaire équipé de différents matériaux, d'outillage et de consommables susceptibles d'être utilisés en cas de pollution ou de panne en lien avec l'exploitation.

C - Données économiques et financières

I – Les données financières

Le tableau suivant reprend les principales données financières de l'exercice telles qu'indiquées dans le compte de résultat communiqué par le délégataire pour l'exercice 2023.

Société NOUVELLE AIRE (Marseille Pointe Rouge)	2022 €	2023 €	Variations %
Chiffre d'Affaires (1)	2 048 054	2 073	1,25
Autres produits d'exploitation (2)	8 730	31 919	265,62
→ dont subvention d'équilibre versée par la Métropole	/	/	/
Charges d'exploitation (3)	1 982 785	2 084	5,11
→ dont redevance versée à la Métropole	21 745	42 406	95,01
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)	74 000	21 560	- 241,16
Produits financiers (4)	0	197	NS
Charges financières (5)	285	2 624	820,70
Résultat financier (b) = (4) - (5)	- 285	- 2 427	(+ 820,70)
Résultat courant avant impôts = (a) + (b)	73 714	19 133	- 74,04
Produits exceptionnels (6)	0	0	0
Charges exceptionnelles (7)	448	2 338	421,87
Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)	- 448	- 2 338	(+ 421,87)
IS (d)	12 619	3 133	- 75,17
Résultat net = (a) + (b) + (c) - (d)	60 647	13 662	- 77,47

- NS = Non significatif.

- NB Les chiffres entre parenthèses donnent les variations, à la hausse ou à la baisse, des déficits. Un chiffre positif indique une augmentation du déficit, un chiffre négatif, une diminution.

Par rapport à l'exercice précédent, plusieurs remarques peuvent être faites concernant les aspects financiers de la délégation :

- Une relative stabilité du chiffre d'affaires (CA).
- Une augmentation des charges d'exploitation plus prononcée que celle du CA.
- Une augmentation très significative de la redevance versée à la Métropole s'expliquant en partie par un rattrapage des redevances versées précédemment.
- Une baisse substantielle du résultat s'expliquant par une progression des charges plus importante que celle des recettes, le résultat restant cependant positif.

Il faut relever que les données de cet exercice 2023, tant en ce qui concerne les charges que le CA, restent plus élevées que les montants prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel (CEP). Ceci est également le cas du résultat net d'exploitation.

Les charges de personnel paraissent plus maîtrisées dans le cadre d'une activité de cette nature que lors de l'exercice précédent.

II – Les données économiques

a- Aspects généraux

Comme cela a été indiqué plus haut, la vente de carburants représente une très grande partie des produits de cette délégation.

Les activités accessoires (vente d'huile, de glaçons en sachets, de sodas ou de glaces, etc.), comme pour l'exercice précédent, ne constituent qu'une part réduite du chiffre d'affaires (environ 5 500 € sur l'année, soit 0,3 % du chiffre d'affaires total).

L'analyse du RAD 2023 de la société Nouvelle Aire pour la station de la Pointe Rouge fait apparaître des différences entre les montants indiqués dans le compte d'exploitation et les montants liés aux volumes distribués, relevés dans les autres annexes du rapport.

Le Délégué nous a indiqué que ces différences provenaient d'une autre partie de son activité, non liée à la DSP, que les chiffres donnés intégraient l'ensemble des opérations qu'il réalise puisqu'il n'y a pas de société dédiée pour cette DSP.

Il est à noter que cette DSP, d'une durée de 5 ans, entre, en 2025, dans sa dernière année de fonctionnement et que le projet de contrat pour la nouvelle DSP comporte l'obligation de mise en place d'une société dédiée, ce qui devrait permettre une identification précise des éléments présentés à l'analyse.

b- Détail de la vente de carburants

Le tableau suivant reprend les types de carburants vendus par le Délégué durant l'exercice.

Le prix moyen de vente des carburants intègre le prix d'achat, la marge du Délégué, le coût d'acheminement du carburant et les taxes.

Une précision doit être apportée concernant la vente de carburants détaxés : ces carburants sont vendus à différentes administrations (Gendarmerie, Police, Métropole, Affaires maritimes, Pilotes, Pompiers, Légion étrangère, etc.), avec une autorisation délivrée par les Douanes.

Carburants	Vendu (litres) 2023	Prix moyen vente 2023 (litre en € HT)	Valeur totale 2023 (€ HT)
Gazole	128 756	1,77	222 083
Super	719 767	1,81	1 304 354
Gazole détaxé	688 181	0,79	505 918
Super détaxé	467 363	0,90	428 414

Le graphique de gauche ci-dessous montre l'évolution des ventes de carburants selon les mois de l'année. Celui-ci correspond à ce qui peut être attendu de l'activité (pointe de délivrance des carburants pendant la saison haute), sauf pour le Gazole détaxé dont la vente a connu plusieurs pics. Ce carburant étant en lien avec l'activité des professionnels et des administrations, l'explication de ce rythme de vente tient au fonctionnement de ces deux secteurs (plannings des missions).

Le graphique de droite reprend les proportions de carburants vendus en 2023, en litres. Comme pour l'exercice précédent, on constate sur celui-ci la part importante prise par le Super 95 (carburant utilisé par les plaisanciers) et le Super 95 détaxé.



De manière générale, toujours par rapport à l'exercice précédent, on constate une augmentation des volumes vendus, mais une baisse des prix au litre, ce qui est cohérent avec la relative stabilité du CA constatée.

Conclusion et perspectives

La délégation de service public de l'avitaillement du Port de la Pointe Rouge fonctionne de manière correcte.

Il n'y a pas de remontées négatives sur le port concernant cette activité.

Les moyens humains répondent aux besoins exprimés.

Comme lors de l'exercice précédent, l'entretien, le suivi et la maintenance des installations déléguées sont assurés.

Le bilan financier de cette DSP est toujours à l'équilibre, même si l'on constate une diminution significative du résultat net en lien avec des charges qui augmentent plus vite que les produits. Ce résultat net reste cependant positif et supérieur à ce qui était inscrit dans le CEP.

L'introduction d'une société dédiée, lors du prochain contrat qui débutera en 2026, devrait permettre une meilleure distinction entre les différentes activités du délégataire, aujourd'hui regroupées dans une structure unique.

Le délégataire nous informe qu'il est, depuis novembre 2022, membre de l'association de la Fédération Française des Combustibles, Carburants et Chauffage, ce qui lui permet d'être informés des nouveautés et innovations liées à son activité, dans la perspective d'une amélioration du service rendu aux usagers

Il évoque également, dans son rapport annuel, des problèmes récurrents de sécurité (squats), régulés par l'intervention de la police ainsi que par l'utilisation de caméras.

Il exprime aussi le souhait de continuer à développer son activité, et de la diversifier autant que possible.

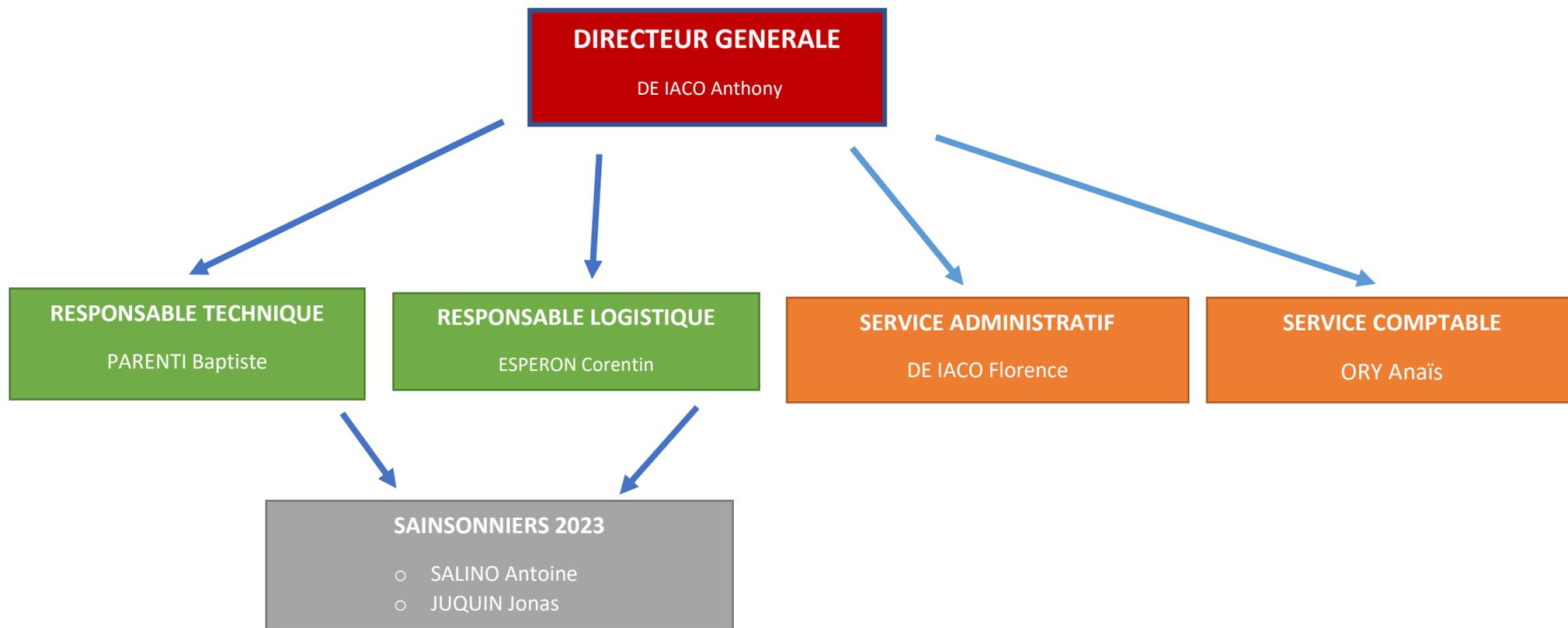
Il revient également sur l'intérêt qu'il y aurait, selon lui, à ce qu'un certain nombre d'améliorations soient apportées à la station, parmi lesquelles : ajout de nouveaux équipements sur le périmètre délégué (distributeur de carburant acceptant, en plus des CB, l'argent liquide) ; installation d'un bras de support PMR ; mise en place d'un dessalinisateur ; implantation d'une pompe éthanol ; construction d'une digue temporaire lors de grandes affluences.

Ces différents points sont examinés sous l'angle du service rendu aux usagers et à l'intérieur du cadre autorisé par la forme juridique de la DSP.

CAHIER DES CHARGES RAD POINTE ROUGE

	BAREME DE JAUGEAGE	BAREMES DE JAUGEAGE
	FACTURE ACHAT CARBURANT	FACTURE ACHATS CARBURANT 2023
	PHOTO DES AMELIORATIONS	PHOTOS DES AMELIORATIIONS
ANNEXE 1	ORGANIGRAMME	1 - ORGANIGRAMME STATION PR.docx
ANNEXE 2	TBLX RECAP TARIF ACHAT CARBURANT /MOIS	2 - TABLEAU RECAP ANNEE 2023.xlsx
ANNEXE 3	CUM	3 - TABLEAU CUM 2023 PR.xlsx
ANNEXE 4	CARACTERISTIQUE DU PERIMETRE	4 - Caractéristiques du périmètre délégué.odt
ANNEXE 5	CARBURANT VENDU	
ANNEXE 6	LIASSE FISCALE	6 - COMPTA Plaquette BIC (2024).PDF
ANNEXE 7	COMPTA ANALYTIQUE PR	7 - COMPTA Analytique PR 2023.PDF
ANNEXE 8	FACTURE ALARME VISUALYS	
ANNEXE 9	IMMOBILISATIONS	9 - IMMOBILISATION 2023.pdf
ANNEXE 10	COMETROL	10 - CONTRAT COMETROL.pdf
ANNEXE 11	ACTION INCENDIE	11 - FACT ACTION INCENDIE.pdf
ANNEXE 12	ATTESTATION ASSURANCE	12 - ATTESTATION Assurance MMA.pdf
ANNEXE 13	ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE	13 - ATTESTATION REGULARITE FISCALE.pdf
ANNEXE 14	ATTESTATION URSSAF	14 - ATTESTATION Urssaf.pdf
ANNEXE 15	CONTRAT DESSAUTEL	15 - CONTRAT DESSAUTEL NOUVELLE AIRE POINTE ROUGE.pdf
ANNEXE 16	CERFA DSCM	16 - DSCM PR.pdf
ANNEXE 17	KBIS	17 - Extrait KBIS - NOUVELLE AIRE SARL.pdf
ANNEXE 18	PRESENTATION DU CABINET COMPTABLE	18 - PRESENTATION DU CABINET COMPTABLE.pdf
ANNEXE 19	AVIS DE LA STATION POINTE ROUGE	19 - AVIS STATION PR.pdf
ANNEXE 20	INTERVENTION COMETROL	20 - COMETROL.pdf
ANNEXE 21	INTERVENTION COMETROL BIS	20 BIS -COMETROL BIS.pdf
ANNEXE 22	RAD	
ANNEXE 23	DETAIL DES COMPTES 7 (Grand livre)	23 - GRAND LIVRE 707.pdf
ANNEXE 24	RAPPORT DE VERIFICATION DES INSTALATIONS ELECTRIQUE	24 - Contrat Bureau Veritas Exploitation - VERIF INSTAL ELEC PR.pdf
ANNEXE 25	FACTURE SIMEL	25 - FACT SIMEL.pdf
ANNEXE 26	FACTURE REMPLACEMENT BORNE CB	26 - FACT REMPL BORNE CB.pdf
ANNEXE 27		

ORGANIGRAMME STATION DE LA POINTE ROUGE – ANNEE 2023



ANNEXE 3

- **Périmètre délégué**

Les caractéristiques du périmètre sont définies dans l'annexe n°3 du contrat de délégation de service public.

- Surface du local technique : 10 m²
- Surface de stockage hydrocarbure : 64 m²
- Surface non bâtie (terrasse, zone de dépotage) : 270 m²
- Linéaire de quai : 27 mL
- Surface du plan d'eau : 20 m²

POINTE ROUGE - TABLEAU ANNUEL 2023 - TARIF VENTE CARBURANTS PAR MOIS

	GAZOLE	PRIX MOYEN	TOTAL	SUPER	PRIX MOYEN	TOTAL	GAZOLE DETAX	PRIX MOYEN	TOTAL	SUPER DETAX	PRIX MOYEN	TOTAL
janv-23	1 135,08	2,18	2 474,47	5 779,21	1,85	10 691,53	6 123,90	0,93	5 695,23	14 107,10	0,72	10 157,11
févr-23	2 708,67	1,79	4 848,52	10 746,74	1,82	19 559,07	14 053,40	0,82	11 523,79	12 563,93	0,89	11 181,90
mars-23	7 981,83	1,91	15 245,29	17 342,77	1,96	34 049,63	10 117,30	0,84	8 498,53	20 136,98	0,97	19 532,87
avr-23	9 006,58	1,70	15 311,18	27 925,05	1,90	52 987,79	14 921,05	0,86	12 832,10	29 971,33	1,03	30 970,37
mai-23	12 191,49	1,61	19 677,06	64 770,86	1,78	115 569,72	167 066,27	0,53	89 213,39	55 891,01	0,88	49 184,09
juin-23	13 347,94	1,60	21 401,20	103 684,10	1,75	181 918,46	55 746,57	0,70	39 146,48	66 665,49	0,91	60 798,93
juil-23	26 332,49	1,62	42 746,41	169 040,00	1,77	299 460,87	46 103,83	0,73	33 502,12	80 159,56	0,86	68 937,22
août-23	26 306,28	1,78	46 781,34	167 088,05	1,86	311 169,37	120 312,15	0,93	111 562,18	69 995,30	0,94	65 562,26
sept-23	16 932,42	1,85	31 381,42	83 923,70	1,88	157 671,65	111 209,70	0,79	87 696,79	58 678,42	0,97	56 683,35
oct-23	7 482,70	1,77	13 206,97	46 155,85	1,76	81 349,69	21 425,09	0,81	17 354,32	30 865,54	1,05	32 511,70
nov-23	3 272,75	1,69	5 530,94	12 130,67	1,72	20 864,75	104 806,99	0,73	76 509,10	14 501,53	0,84	12 108,78
déc-23	2 058,07	1,69	3 478,13	11 179,75	1,71	19 061,47	16 294,79	0,76	12 384,04	13 827,03	0,78	10 785,08
TOTAL	128 756,29	1,77	222 082,93	719 766,75	1,81	1 304 354,00	688 181,04	0,79	505 918,07	467 363,21	0,90	428 413,66



Joseph LO RÉ & Associés
Expertise Comptable & Conseils

SARL NOUVELLE AIRE

5 quai du Port
13002 MARSEILLE

Comptes annuels
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL NOUVELLE AIRE

5 quai du Port

13002 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*

DOSSIER FISCAL

- *Liasse 2065*
- *Liasses 2050 à 2059-F*

DOSSIER DE GESTION

- *Bilan synthétique*
- *Présentation graphique du bilan (histogramme)*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Présentation graphique des SIG*

JLA Expertise Comptable et C.

148 traverse de la Martine

Parc de la Verrerie Bât. A2

13011 MARSEILLE

SARL NOUVELLE AIRE

5 quai du Port

13002 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

JLA Expertise Comptable et C.

148 traverse de la Martine

Parc de la Verrerie Bât. A2

13011 MARSEILLE

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	97 201	40 725	56 476	44 494	11 982	26.93
	Autres immobilisations corporelles	284 570	217 076	67 494	73 192	5 698-	7.79-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	70		70	20	50	250.00	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	580		580	580			
	Total II	382 421	257 802	124 620	118 286	6 334	5.35
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	59 352		59 352	58 624	727	1.24
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	150 123		150 123	131 057	19 067	14.55
	Autres créances	119 588		119 588	37 313	82 275	220.50
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	40 000		40 000	40 000			
Disponibilités	221 297		221 297	372 148	150 852-	40.54-	
Charges constatées d'avance (3)	337		337	3 733	3 396-	90.97-	
	Total III	590 697	590 697	642 876	52 179-	8.12-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	973 118	257 802	715 317	761 162	45 845-	6.02-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

580

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025

JLA Expertise Publique 27 juin 2025

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	4 000		4 000			
	Réserves						
	Réserve légale	800		800			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	189 148		189 148			
	Report à nouveau	137 532		98 144	39 388	40.13	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 196		79 388	61 192-	77.08-	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	349 676		371 480	21 804-	5.87-		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges			98 000		98 000-	100.00-
	Total III			98 000		98 000-	100.00-
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	26 002		35 970	9 968-	27.71-	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 261		66	1 196	NS	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 133		80 426	6 293-	7.82-		
Dettes fiscales et sociales	256 092		175 220	80 872	46.15		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	8 153			8 153			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	365 641		291 682	73 959	25.36	
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	715 317		761 162	45 845-	6.02-	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

349 662

302 526

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 630 639		4 630 639	4 960 785	330 146-	6. 66-
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	4 630 639		4 630 639	4 960 785	330 146-	6. 66-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			129 919	16 899	113 021	668. 81
Autres produits			3 106	563	2 543	451. 69
Total des Produits d'exploitation (I)			4 763 664	4 978 247	214 583-	4. 31-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 915 415	4 112 460	197 045-	4. 79-
Variation de stock (marchandises)			727-	8 287-	7 560	91. 22
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			414 938	354 363	60 575	17. 09
Impôts, taxes et versements assimilés			5 660	5 078	583	11. 48
Salaires et traitements			258 634	288 520	29 886-	10. 36-
Charges sociales			110 695	101 861	8 834	8. 67
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 603	18 180	1 423	7. 83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 194	120	5 073	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 729 412	4 872 294	142 883-	2. 93-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			34 252	105 952	71 700-	67. 67-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		412			412	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		412			412	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		5 248		430	4 818	NS
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		5 248		430	4 818	NS
2. Résultat financier (V-VI)		4 836-		430-	4 406-	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		29 416		105 522	76 106-	72. 12-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 955		897	4 058	452. 68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		4 955		897	4 058	452. 68
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		4 955-		897-	4 058-	452. 68-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		6 265		25 238	18 973-	75. 18-
Total des produits (I+III+V+VII)		4 764 076		4 978 247	214 171-	4. 30-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		4 745 880		4 898 859	152 979-	3. 12-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		18 196		79 388	61 192-	77. 08-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

7 857 7 202

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
JLA Experte Comptable

SARL NOUVELLE AIRE

5 quai du Port

13002 MARSEILLE

DOSSIER FISCAL

JLA Expertise Comptable et C.

148 traverse de la Martine

Parc de la Verrerie Bât. A2

13011 MARSEILLE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
SARL NOUVELLE AIRE			5 quai du Port												
SIRET	4	7	7	5	8	7	6	2	0	0	0	0	2	2	13002 MARSEILLE
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Vente de carburant			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	41 768	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
				CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
JLA Expertise Comptable et C. 148 traverse de la Martine Parc de la Verrerie Bât. A2 13011 MARSEILLE Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu	MARSEILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		Gérant
			Signature		DE IACO Anthony
Examen de conformité fiscale (ECF)			Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025 Publié le 27 juin 2025		

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 5 quai du Port 13002 MARSEILLE Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 4 7 7 5 8 7 6 2 0 0 0 0 2 2 Néant *

Table with columns: Description, Code, Brut (1), Amortissements, provisions (2), Net (3), Net (4). Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Frais de développement, Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial, etc.

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : 580 (3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025 Publié le 27 juin 2025

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4...0.0.0.....)	DA	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	189 148	189 148
	Report à nouveau	DH	137 532	98 144
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 196	79 388
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	349 676	371 480
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		98 000
	TOTAL (III)	DR		98 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 002	35 970
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 261	66
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 133	80 426
	Dettes fiscales et sociales	DY	256 092	175 220
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 153	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	365 641	291 682	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	715 317	761 162	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	349 662	302 526
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL NOUVELLE AIRE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 630 639	FB	4 630 639	4 960 785		
	Production vendue	} biens*	FD		FE			
		} services*	FG		FH			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 630 639	FK		4 630 639	4 960 785	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	129 919	16 899	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 106	563	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 763 664	4 978 247
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	3 915 415	4 112 460	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(727)	(8 287)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	414 938	354 363	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	5 660	5 078	
	Salaires et traitements*				FY	258 634	288 520	
	Charges sociales (10)				FZ	110 695	101 861	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. } - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce		HS	GA	19 603	18 180
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	5 194	120	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 729 412	4 872 294	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	34 252	105 952	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	412		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	412		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 248	430	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	5 248	430	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(4 836)	(430)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	29 416	105 522	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS	83 858	KT		KU	18 224	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	253 796	KW		KX	14 569	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	18 232	LC		LD	7 335	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	355 885	LO		LP	40 128	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U	20	8V		8W	50	
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	580	1U		1V		
	TOTAL IV						LQ	600	LR		LS	50	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	356 485	ØH		ØJ	40 178		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains						IP		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	4 880	MJ	97 201	ML	97 201	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU	7 922	MM	260 443	MO	260 443	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW	1 440	MS	24 127	MT	24 127	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
TOTAL III						IY	14 241	NG	381 771	NH	381 771	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations						IØ		ØX	70	ØY	70	ØZ
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	580	2F	580	2G
	TOTAL IV						I3		NJ	650	NK	650	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	14 241	ØL		ØM	

Recu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE

Néant *

Table CADRE A: SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*. Columns include Immobilisations Amortissables, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations, Diminutions, and Montant des amortissements à la fin de l'exercice.

CADRE B: VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table CADRE B: VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES. Columns include Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), and Mouvement net des amortissements.

Table CADRE C: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*. Columns include Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, and Montant net à la fin de l'exercice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	98 000	5W	98 000	5Y
	TOTAL II	5Z	98 000	TV	98 000	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B		TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	98 000	UB	98 000	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	98 000		
	- financières		UG			
	- exceptionnelles		UJ			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE			Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	580	UV	580	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	150 123		150 123					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 579		1 579					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	21 049		21 049					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 866		21 866					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	45 852		45 852					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	29 242		29 242					
	Charges constatées d'avance		VS	337		337					
	TOTAUX			VT	270 629	VU	270 629	VV			
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	26 002		10 023		15 979				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	74 133		74 133						
Personnel et comptes rattachés		8C	41 363		41 363						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 026		17 026						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 621		8 621						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	189 082		189 082						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 261		1 261						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 153		8 153						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	365 641	VZ	349 662	15 979				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 968	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for designations, amounts, and codes (WA, WB, etc.). Includes sections for 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'. Contains various sub-sections like 'Charges non admises en déduction', 'Régimes d'imposition particuliers', and 'Mesures d'incitation'.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Désignation de l'entreprise : <u>SARL NOUVELLE AIRE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT 37 597	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		Reprises sur l'exercice	
		ZV	
Provisions pour risques et charges *			
		8X	
		8Y	
		8Z	
		9A	
		9B	
		9C	
Provisions pour dépréciation *			
		9D	
		9E	
		9F	
		9G	
		9H	
		9J	
Charges à payer			
		9K	
		9L	
		9M	
		9N	
		9P	
		9R	
		9S	
		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	
à reporter au tableau 2058-A :		YO	
		↓	
		ligne WI	
		↓	
		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTIONNEMENT DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL NOUVELLE AIRE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	98 144	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	79 388		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	40 000					
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	177 532			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II		137 532		177 532		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	93 663			79 560				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	36 006			13 119				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	285 270			261 683				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	414 938			354 363				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 107			2 745				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	2 553			2 333				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	5 660			5 078				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	792 663			1 128 695				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	667 545			670 537				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				ØB	184 877							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
					⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
									19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(A)	(B)	(ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRENéant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL NOUVELLE AIRE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

16

Désignation de l'entreprise : SARL NOUVELLE AIRE				Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	7
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	4 630 639
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	4 630 639
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	3 106
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	727
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	31 919
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	35 752
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	3 964 607
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	229 847
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	5 194
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	4 199 648
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				OG	466 743
(total 1 + total 2 - total 3)					
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	466 743
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 630 639	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des entreprises.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 7 7 5 8 7 6 2 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL NOUVELLE AIRE

ADRESSE (voie)

5 quai du Port

CODE POSTAL

13002

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

40

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

DE IACO

Prénom(s)

Anthony

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

200587

N° Département

83

Commune

TOULON

Pays

FR

Adresse :

N°

67

Voie

Avenue des combattants

Code postal

13700

Commune

MARIGNANE

Pays

FR

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 7 7 5 8 7 6 2 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL NOUVELLE AIRE

ADRESSE (voie)

5 quai du Port

CODE POSTAL

13002

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SARL NOUVELLE AIRE

5 quai du Port

13002 MARSEILLE

DOSSIER DE GESTION

JLA Expertise Comptable et C.

148 traverse de la Martine

Parc de la Verrerie Bât. A2

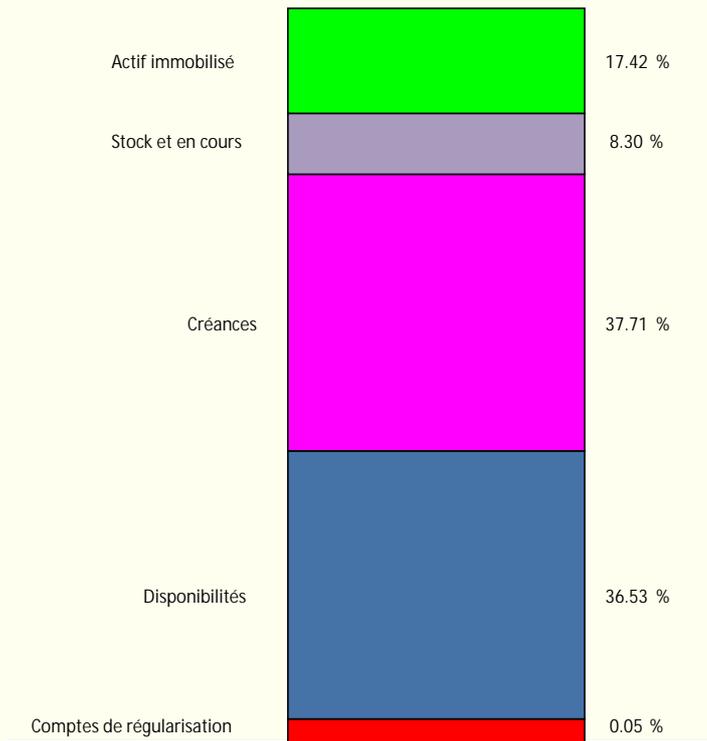
13011 MARSEILLE

BILAN SYNTHETIQUE

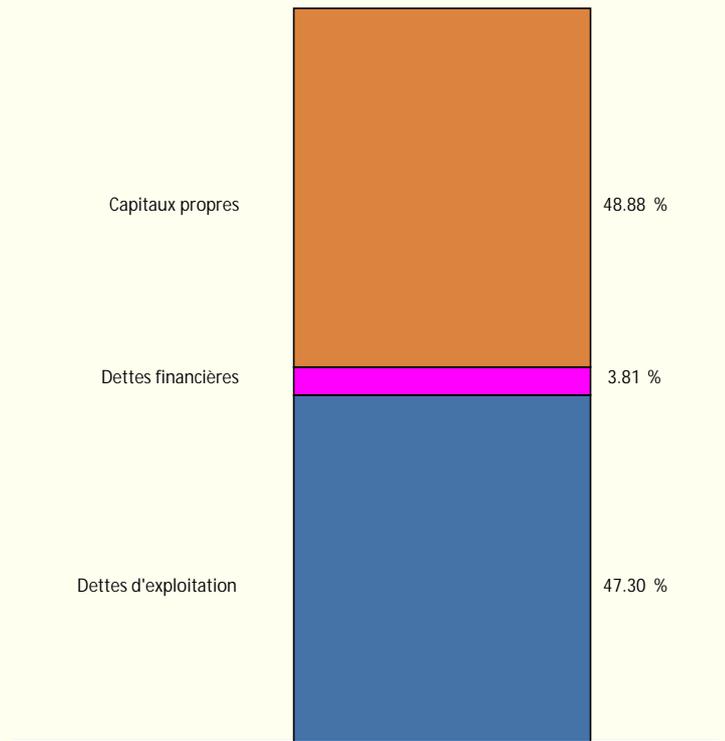
ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2022 12	% bilan	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	123 970	17.33	117 686	15.46	6 284	5.34
Immobilisations financières	650	0.09	600	0.08	50	8.33
ACTIF IMMOBILISE	124 620	17.42	118 286	15.54	6 334	5.35
Stocks et en cours	59 352	8.30	58 624	7.70	727	1.24
Créances clients et comptes rattachés	150 123	20.99	131 057	17.22	19 067	14.55
Autres créances	119 588	16.72	37 313	4.90	82 275	220.50
Disponibilités	261 297	36.53	412 148	54.15	150 852-	36.60-
ACTIF CIRCULANT	590 360	82.53	639 143	83.97	48 783-	7.63-
Comptes de régularisation	337	0.05	3 733	0.49	3 396-	90.97-
TOTAL DE L'ACTIF	715 317	100.00	761 162	100.00	45 845-	6.02-

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2022 12	% bilan	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Capital et réserves	331 480	46.34	292 092	38.37	39 388	13.48
Résultat (Bénéfice ou perte)	18 196	2.54	79 388	10.43	61 192-	77.08-
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	349 676	48.88	371 480	48.80	21 804-	5.87-
Provisions pour risques et charges			98 000	12.88	98 000-	100.00-
Emprunts et dettes assimilées	26 002	3.64	35 970	4.73	9 968-	27.71-
Groupe et associés	1 261	0.18	66	0.01	1 196	NS
Concours bancaires courants						
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	74 133	10.36	80 426	10.57	6 293-	7.82-
Autres dettes	264 244	36.94	175 220	23.02	89 024	50.81
DETTES	365 641	51.12	291 682	38.32	73 959	25.36
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	715 317	100.00	761 162	100.00	45 845-	6.02-

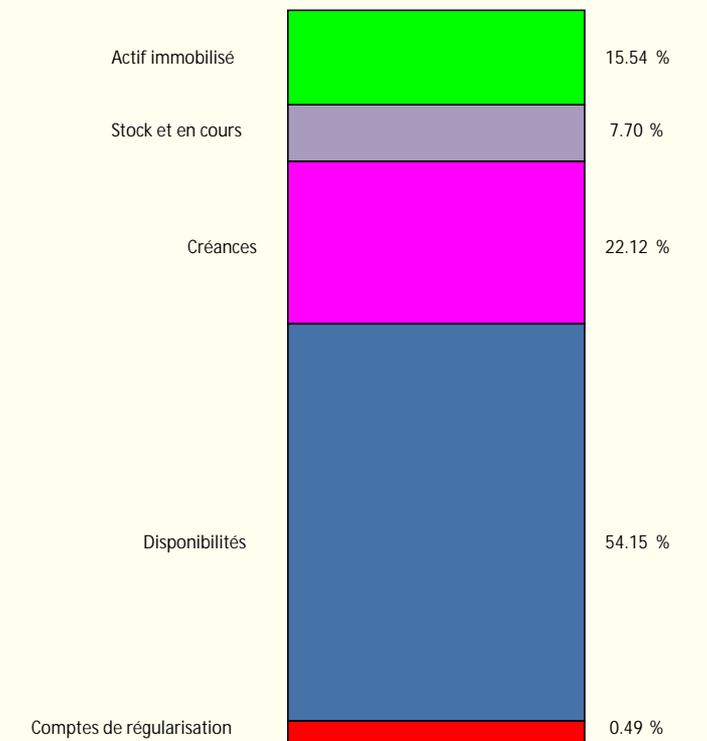
PRESENTATION GRAPHIQUE DU BILAN



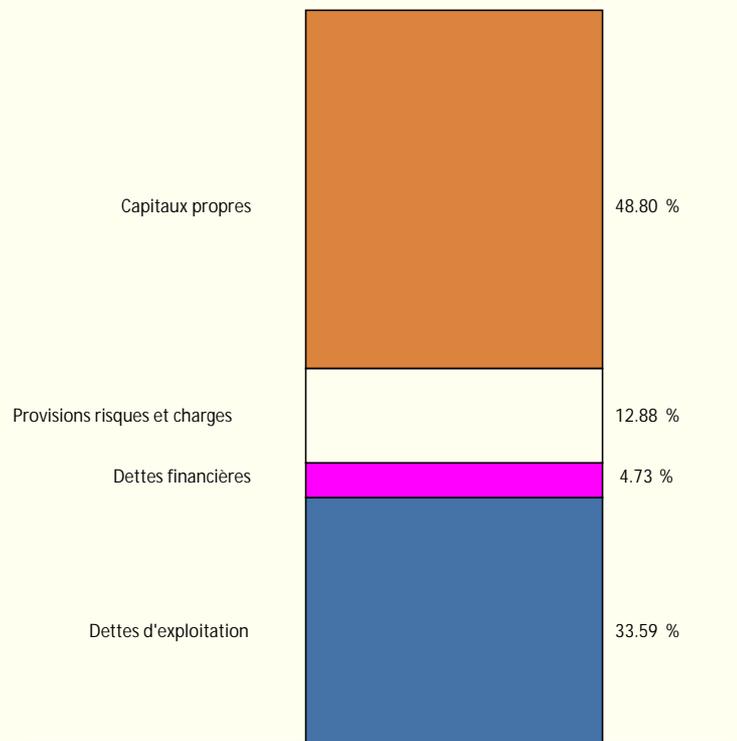
Actif au 31/12/2023



Passif au 31/12/2023



Actif au 31/12/2022



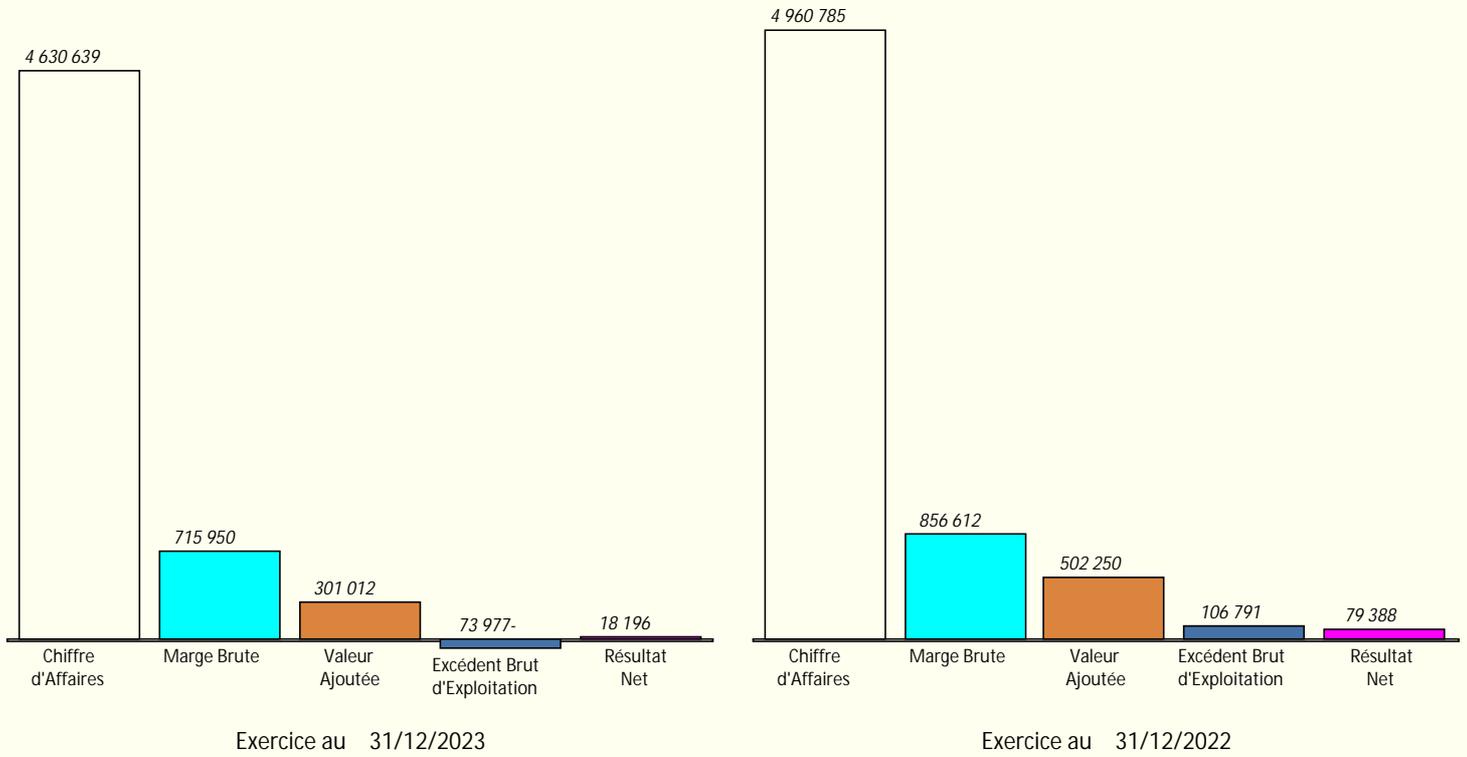
Passif au 31/12/2022

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

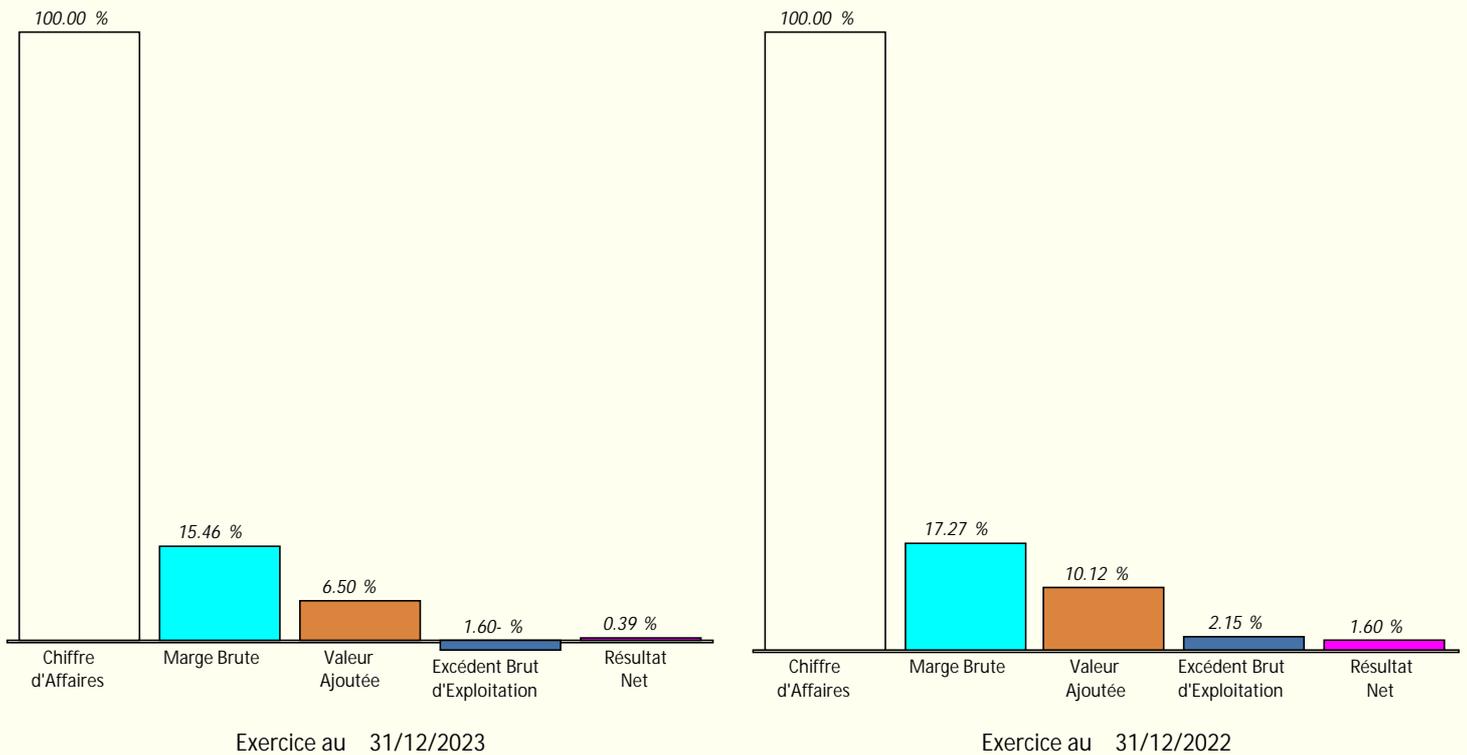
	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	CA	31/12/2022 12	CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	4 630 639	100.00	4 960 785	100.00	330 146-	6.66-
+ Ventes de marchandises	4 630 639	100.00	4 960 785	100.00	330 146-	6.66-
- Coût d'achat des marchandises vendues	3 914 688	84.54	4 104 173	82.73	189 484-	4.62-
Marge commerciale	715 950	15.46	856 612	17.27	140 662-	16.42-
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production						
Marge brute globale	715 950	15.46	856 612	17.27	140 662-	16.42-
- Autres achats + charges externes	414 938	8.96	354 363	7.14	60 575	17.09
Valeur ajoutée	301 012	6.50	502 250	10.12	201 237-	40.07-
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 660	0.12	5 078	0.10	583	11.48
- Salaires du personnel	198 192	4.28	204 320	4.12	6 127-	3.00-
- Charges sociales du personnel	41 834	0.90	47 481	0.96	5 647-	11.89-
- Charges de l'exploitant	129 303	2.79	138 581	2.79	9 278-	6.70-
Excédent brut d'exploitation	73 977-	1.60-	106 791	2.15	180 768-	169.27-
+ Autres produits de gestion courante	3 106	0.07	563	0.01	2 543	451.69
- Autres charges de gestion courante	5 194	0.11	120		5 073	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	129 919	2.81	16 899	0.34	113 021	668.81
- Dotations aux amortissements	19 603	0.42	18 180	0.37	1 423	7.83
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	34 252	0.74	105 952	2.14	71 700-	67.67-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	412	0.01			412	
- Charges financières	5 248	0.11	430	0.01	4 818	NS
Résultat courant	29 416	0.64	105 522	2.13	76 106-	72.12-
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	4 955	0.11	897	0.02	4 058	452.68
Résultat exceptionnel	4 955-	0.11-	897-	0.02-	4 058-	452.68-
- Impôt sur les bénéfices	6 265	0.14	25 238	0.51	18 973-	75.18-
- Participation des salariés						
Résultat NET	18 196	0.39	79 388	1.60	61 192-	77.08-

PRESENTATION GRAPHIQUE DES S.I.G.

PRESENTATION EN Euros



PRESENTATION EN POURCENTAGE



SARL NOUVELLE AIRE

5 quai du Port

13002 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

1 NOUVELLE AIRE - POINTE ROUGE

- *Compte de résultat*
- *Détail Compte de résultat*

JLA Expertise Comptable et C.
148 traverse de la Martine
Parc de la Verrerie Bât. A2
13011 MARSEILLE

COMPTE DE RESULTAT

1 NOUVELLE AIRE - POINTE ROUGE	31/12/2023 12 mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	2 0 7 3 7 3 2		2 0 7 3 7 3 2
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffre d'affaires NET	2 0 7 3 7 3 2		2 0 7 3 7 3 2
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 1 9 1 9
Autres produits			0
Total des Produits d'exploitation (I)			2 1 0 5 6 5 1
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			1 7 8 4 7 7 8
Variation de stock (marchandises)			3 6 6 2 -
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			1 4 8 4 2 4
Impôts, taxes et versements assimilés			1 9 9 4
Salaires et traitements			9 3 1 7 5
Charges sociales			4 7 8 6 3
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 1 2 0
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			2 3 9 9
Total des Charges d'exploitation (II)			2 0 8 4 0 9 1
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 1 5 6 0
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025

JLA Exp... Publié le 27 juin 2025

COMPTE DE RESULTAT

1 NOUVELLE AIRE - POINTE ROUGE	31/12/2023	12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 9 7
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		1 9 7
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		2 6 2 4
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		2 6 2 4
2. Résultat financier (V-VI)		2 4 2 7 -
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		1 9 1 3 3
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 3 3 8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		2 3 3 8
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 3 3 8 -
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		3 1 3 3
Total des produits (I+III+V+VII)		2 1 0 5 8 4 8
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 0 9 2 1 8 6
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		1 3 6 6 2

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025
JLA Exp

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

1 NOUVELLE AIRE - POINTE ROUGE	Exercice N		% C.A.
	31/12/2023	12 mois	
VENTES DE MARCHANDISES	2 073	732	100.00
VENTE GASOIL CAISSE PR - EXO	4	406	0.21
VENTES GASOIL PR FACTURE - EXO	40	267	1.94
VENTE SUPER CAISSE PR - EXO	58	572	2.82
VENTES SUPER PR FACTURE - EXO	278	735	13.44
VENTES SUPER VP FACTURE - 20%		734	0.04
VENTES GASOIL PR FACTURE - 20%	147	795	7.13
VENTES SUPER PR FACTURE - 20%	431	884	20.83
VENTES CAISSE PR - 20%	1 105	649	53.32
VENTES DIVERSES PR - 20%		397	0.02
VENTE BOISSON 5.5%	5	292	0.26
Chiffre d'affaires NET	2 073	732	100.00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	31	919	1.54
TRANSFERT DE CHARGES	31	919	1.54
AUTRES PRODUITS		0	
PRODUITS GESTION DIVERS		0	
Total des Produits d'exploitation	2 105	651	101.54
ACHATS DE MARCHANDISES	1 784	778	86.07
ACHAT GAZOIL SD EXO VP	305	052	14.71
ACHATS SUPER SD EXO VP	299	198	14.43
ACHATS GAZOIL PL 20% VP	147	061	7.09
ACHATS SUPER PL 20% VP	1 029	070	49.62
ACHATS HUILES H.T.		481	0.02
ACHATS BOISSONS	2	868	0.14
ACHAT CAFE		898	0.04
ACHATS DIVERS HT		150	0.01
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	3	662 -	0.18 -
VAR° STOCK GAZOIL SD	3	662 -	0.18 -
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	148	424	7.16
EDF GDF EAU	3	131	0.15
CARBURANTS	4	093	0.20
FOURNITURES EQUIPEMENTS	13	056	0.63
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		999	0.05
REDEVANCE MPM	42	406	2.04
LOCATIONS MOBILIERES		197	0.01
LOCATION INFORMATIQUE	3	888 -	0.19 -
LOCATION MATERIEL		488	0.02
ENTRETIENS MATERIELS	4	871	0.23
ENTRETIEN TRANSPORT	1	398	0.07
MAINTENANCE	6	707	0.32
ASSURANCES		902	0.04
ASSURANCE TRANSPORTS		631	0.03
ASSURANCE MULTIPRO- MMA		963	0.05
ASSURANCE MULTIPRO - MMA - PR		762	0.04
ASSURANCE HOMME CLE		13	0.00
HONORAIRES	7	847	0.38
FRAIS ACTES ET DE CONTENCIUEUX		23	0.00
PUBLICITE		810	0.04

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

1 NOUVELLE AIRE - POINTE ROUGE	Exercice N		% C.A.
	31/12/2023	12 mois	
CADEAUX CLIENTELE		1 2 5	0 . 0 1
FRAIS TRANSPORT / ACHATS VP	4 0	2 7 1	1 . 9 4
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3	2 5 1	0 . 1 6
INVITATIONS RECEPTIONS	1 0	3 5 4	0 . 5 0
FRAIS POSTAUX		1 3	0 . 0 0
FRAIS TELECOMMUNICATIONS	1	2 2 8	0 . 0 6
FRAIS INTERNET		1 1 6	0 . 0 1
SERVICES BANCAIRES	3	7 4 7	0 . 1 8
FRAIS DE CARTES BLEUES	3	9 1 1	0 . 1 9
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		1 9 9 4	0 . 1 0
FORMATION CONTINUE		4 3 1	0 . 0 2
CUFPA		3 3 9	0 . 0 2
CUFPA		5 2	0 . 0 0
CET	1	1 7 3	0 . 0 6
SALAIRES ET TRAITEMENTS		9 3 1 7 5	4 . 4 9
REMUNERATION BRUT PR	5 7	4 6 4	2 . 7 7
C-PAYES POINTE ROUGE	1	2 8 9	0 . 0 6
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVER		6 7 0	0 . 0 3
INDEMNITES DE RUPTURE	1	0 3 3	0 . 0 5
SALAIRE DE IACO ANTHONY	3 2	7 2 1	1 . 5 8
CHARGES SOCIALES		4 7 8 6 3	2 . 3 1
URSSAF POINTE ROUGE	4	8 9 1	0 . 2 4
IRP AUTO	3	0 4 1	0 . 1 5
MUTELLE		6 9 9	0 . 0 3
COTISATION PERSONNELLES	3 4	4 3 1	1 . 6 6
TICKETS RESTAURANTS	2	6 0 9	0 . 1 3
ABONDEMENT PEI - GERANT TNS	1	3 5 0	0 . 0 7
MEDECINE DU TRAVAIL		8 4 2	0 . 0 4
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		9 1 2 0	0 . 4 4
DOT. AMORT. IMMOB. CORPORELLES	9	1 2 0	0 . 4 4
AUTRES CHARGES		2 3 9 9	0 . 1 2
CEGID CONNECT		3 1 5	0 . 0 2
REDEVANCE	2	0 8 3	0 . 1 0
CHARGES GESTION DIVERS		1	0 . 0 0
Total des Charges d'exploitation		2 0 8 4 0 9 1	1 0 0 . 5 0
Résultat d'exploitation		2 1 5 6 0	1 . 0 4
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		1 9 7	0 . 0 1
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		1 9 7	0 . 0 1
Total des Produits financiers		1 9 7	0 . 0 1
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		2 6 2 4	0 . 1 3
INTERETS / EMPRUNT 21321800010		1 9 3	0 . 0 1
INTERETS SG	2	4 3 1	0 . 1 2



ENTREPRISE

Agence n° : 13843
EI M MEDDAHI GHANI
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 22006128 www.orias.fr
82 RUE MONTAIGNE
13012 MARSEILLE
Tél 0491340304 - Fax 0491492170
agence.mma.fr/marseille-montaigne/
ghani.meddahi@mma.fr

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

SARL NOUVELLE AIRE
5 QUAI DU PORT
13002 MARSEILLE

MMA PRO-PME, l'assurance des entreprises



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : SARL NOUVELLE AIRE

a souscrit le contrat d'assurance MMA PRO-PME n° 129055856

pour l'activité suivante :

Commerce de détail de combustibles

Les tableaux des garanties et franchises souscrites figurent dans les pages suivantes.

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

ASSURANCE DE DOMMAGES AUX BIENS Pour le lieu d'exploitation principal situé 5 QUAI DU PORT 13002 MARSEILLE

INCENDIE ET RISQUES ANNEXES, DEGATS DES EAUX ET AUTRES LIQUIDES, LIQUIDES ENDOMMAGES OU PERDUS, TEMPETE, GRELE, NEIGE, AVALANCHE, CATASTROPHES NATURELLES

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Incendie, explosion, attentat ou acte de terrorisme (1), foudre, fumée, choc d'un véhicule terrestre, chute d'un appareil aérien, tempête, grêle, neige, avalanche, catastrophes naturelles, dégâts des eaux et autres liquides		400 EUR
1) Biens immobiliers	5 120 EUR/m ²	
2) Agencements, aménagements, embellissements (honoraires d'architecte inclus)	soit 164 100 EUR	
3) Dommages électriques sur les canalisations immobilières	28 400 EUR	
4) Biens mobiliers d'exploitation dont :	3 790 000 EUR	
a. Biens temporairement hors du lieu de l'assurance	18 900 EUR	400 EUR
b. Biens mobiliers de l'habitation annexe	14 400 EUR	
c. Biens mobiliers personnels		
5) Valeurs	85 400 EUR	
6) Archives, moules et supports d'informations	9 490 EUR	
7) Particularités Dégâts des eaux :		
a. Frais de recherche des fuites et engorgements	17 000 EUR	
b. Frais de réparation des conduites et appareils endommagés par le gel		400 EUR
c. Dommages causés par des conduites souterraines		
B. Liquides endommagés ou perdus	3 790 000 EUR	

(1) Pour les dommages causés par un attentat ou par un acte de terrorisme, les montants de garanties comprennent les frais de décontamination des biens assurés à l'exception des frais de décontamination des déblais et de leur confinement.

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

INCENDIE ET RISQUES ANNEXES, DEGATS DES EAUX ET AUTRES LIQUIDES, LIQUIDES ENDOMMAGES OU PERDUS, TEMPETE, GRELE, NEIGE, AVALANCHE, CATASTROPHES NATURELLES (Suite)

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Frais et pertes		
1) Remboursement de la cotisation "dommages ouvrage"	Frais réels	
2) Frais de mise en état des lieux conformément à la législation en vigueur	Frais réels maximum 142 000 EUR	
3) Perte d'usage, pertes de loyers	2 ans de loyers	
4) Perte financière	1 401 EUR/m2	
5) Perte d'usage du locataire responsable	2 ans de loyers	
6) Frais de déplacement	Frais réels maximum 100 km	
7) Frais de relogement	2 ans de loyers	
8) Frais de démolition, de déblais ou de nettoyage	Frais réels maximum 142 000 EUR	400 EUR
9) Honoraires :		
a. De décorateurs, de bureaux d'études et de contrôle technique et d'ingénierie	Compris dans les montants	
b. Du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé	de garanties	
c. Mesures de secours et de sauvetage		
10) Remboursement des intérêts d'emprunt	265 000 EUR (2)	
11) Frais de gardiennage	Frais réels maximum 2 jours ouvrés	
12) Frais de clôture provisoire	Frais réels	400 EUR
B. Responsabilités d'occupant liées aux biens d'exploitation		
1) Responsabilités à l'égard des locataires	20 800 000 EUR	
2) Responsabilités à l'égard des voisins et des tiers	20 800 000 EUR	400 EUR
3) Préjudice écologique	427 000 EUR	

(2) L'indemnité ne saurait excéder la totalité des intérêts afférents à la durée de l'emprunt, tels qu'ils résulteront d'une attestation délivrée par l'établissement prêteur (cette attestation devra nous être présentée). Elle sera payable en une seule fois dès que l'emprunt aura été contracté.

AM56 - (02/2023)

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

VOL ET VANDALISME

Garantie
A. Vol et détériorations consécutives
1) Biens mobiliers d'exploitation, biens immobiliers, agencements, aménagements, embellissements dont :
a. Biens temporairement hors du lieu de l'assurance
b. Biens mobiliers de l'habitation annexe
c. Biens mobiliers personnels
2) Archives, moules et supports d'informations
3) Valeurs
4) Détournement des valeurs par les préposés
5) Frais de gardiennage
6) Frais de clôture provisoire
B. Vandalisme

Plafond de garantie	Franchise
56 900 EUR	400 EUR
10 % du montant ci-dessus	
14 400 EUR	
9 490 EUR	
18 900 EUR	
Néant	
Frais réels maximum 2 jours ouvrés	400 EUR
Frais réels	
56 900 EUR	

BRIS DES GLACES

Garantie
A. Dommages immobiliers et mobiliers aux glaces, verres et marbres, matières plastiques
B. Frais de gardiennage
C. Frais de clôture provisoire

Plafond de garantie	Franchise
9 490 EUR	400 EUR
Frais réels maximum 2 jours ouvrés	
Frais réels	

BRIS DE MACHINES

Garantie
A. Dommages électriques
B. Bris de machines et autres dommages

Plafond de garantie	Franchise
56 900 EUR	400 EUR
56 900 EUR	

AM56 - (02/2023)



ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

VOTRE ASSURANCE PROTECTION FINANCIERE

PROTECTION FINANCIERE APRES DOMMAGES

Garantie

- A. Pertes d'exploitation (formule au réel) après : (1)
 - 1) Incendie et risques annexes, dégâts des eaux et autres liquides, liquides endommagés ou perdus, tempête, grêle, neige, avalanche, catastrophe naturelle
 - 2) Impossibilité d'accès
- B. Perte de valeur vénale du fonds de commerce après :
 - a. Incendie et risques annexes, dégâts des eaux et autres liquides, liquides endommagés ou perdus, tempête, grêle, neige, avalanche, catastrophes naturelles

(1) Professions libérales : Perte de commissions, honoraires, recettes. Autres professions : Perte de marge brute

Mode d'indemnisation : Formule au réel (CA)

Plafond de garantie	Franchise
Frais réels sur expertise	3 Jour(s)
Frais réels sur expertise	
1,5 fois le chiffre d'affaires	400 EUR

AN156 - (02/2025)



ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

RESPONSABILITE CIVILE : Commerces de détail et activités de service

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
. Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	Néant
. Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (2)(1)	
. Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (2)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 030 000 EUR	400 EUR
c. Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	66 400 EUR	400 EUR
d. Dommages subis par les biens confiés Dommages subis par un véhicule confié par un client	427 000 EUR	400 EUR
e. Dommages immatériels non consécutifs	427 000 EUR	800 EUR
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	6 070 000 EUR (1)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	6 070 000 EUR (1)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 030 000 EUR (1)	400 EUR
c. Dommages immatériels non consécutifs	427 000 EUR (1)	1 500 EUR
d. Frais de dépose et de repose des produits fournis Frais de retrait des produits livrés	427 000 EUR	400 EUR

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance
(2) Ce montant n'est pas indexé



ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile Atteintes à l'environnement accidentelle se produisant dans l'enceinte d'un établissement de l'assuré (3)	569 000 EUR (1)	400 EUR
1) dont frais d'urgence	56 900 EUR	
B. Préjudice écologique	427 000 EUR	
C. Pertes pécuniaires environnementales dont :	427 000 EUR (1)	
1) Responsabilité environnementale	142 000 EUR	
2) Frais de dépollution des sols et des eaux	142 000 EUR	
3) Frais de dépollution des biens immobiliers et des biens mobiliers	142 000 EUR	

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(3) En cas d'atteinte à l'environnement survenue du fait de la livraison d'un produit ou de l'exécution d'une prestation défectueuse (en dehors de l'établissement de l'assuré), les montants de garanties applicables sont ceux prévus aux titres « RC avant livraison » ou « RC après livraison ».

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	37 900 EUR	Néant

OPTIONS

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Aménagements extérieurs (y compris frais de déblais) dont :	85 400 EUR	400 EUR
1) Par arbre	569 EUR	
2) Biens mobiliers d'exploitation contenus dans les abris modulaires	8 540 EUR	

PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Protection juridique professionnelle	20 000 EUR par litige (1)	Seuil d'intervention de 200 EUR
B. Plafond de remboursement des honoraires du mandataire	Voir vos Conditions générales	Néant

(1) Ce montant n'est pas indexé

AM56 (02/2023)

.....





ENTREPRISE

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

ASSISTANCE ET HONORAIRES D'EXPERT

	Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Assistance		Voir les garanties "vous prêter assistance" de vos Conditions générales	
B. Honoraires d'expert		10 % de l'indemnité versée au titre de la garantie mise en jeu maximum 40 000 EUR par sinistre (1)	Néant

(1) ce montant n'est pas indexé

Cette attestation, valable pour la période du 01/05/2023 au 30/04/2024, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne remplace pas les Conditions particulières du contrat.

Fait le 26/02/2024
à MARSEILLE

L'Assureur,



AM56 - (02/2023)

ENTREPRISE ASSURANCE





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance *Certificate number* : 17016351

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SARL NOUVELLE AIRE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
5 QUAI DU PORT
13002 MARSEILLE 2EME

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 477587620

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : 08/07/2024

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES MARSEILLE REPUBLIQUE
EQUIPE IFU 1
3 PL SADI CARNOT
13235 MARSEILLE CEDEX 2

Tél. : 0491991248
SIE.MARSEILLE-REPUBLIQUE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

URSSAF PROVENCE - ALPES - COTE
D'AZUR
TSA 30136
69833 SAINT PRIEST CEDEX 9

A MARSEILLE, le 03/04/2024

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 477587620

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

HMQXE3DLUWZRKIB

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL NOUVELLE AIRE
5 Q DU PORT
13002 MARSEILLE 02

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Franck BARBE



CODE DE SÉCURITÉ

HMQXE3DLUWZRKIB

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL NOUVELLE AIRE
5 QUAI DU PORT
13002 MARSEILLE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 6 salariés,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 25020 euros,
- au titre du mois de février 2024,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
STATION D AVITAILLEMENT DU PORT DE LA POINTE ROUGE	13008 MARSEILLE	47758762000030
5 Q DU PORT	13002 MARSEILLE	47758762000022

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 29/02/2024.

Fait à : MARSEILLE
le : 03/04/2024

Le Directeur, Franck BARBE

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.





N°15338*01

Décision n° 054DSCM04/21 du 03/08/2021 – avenant à la décision n° 054DSCM05/19 du 12/12/2019

**AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN DÉPÔT
SPÉCIAL DE CARBURANT MARITIME**

Articles 176 et 265 *bis* du code des douanes

Direction régionale et bureau de rattachement :		Direction régionale des douanes de Marseille Bureau de Port-de-Bouc Energies 17, quai de la liberté – 13 528 Port-de-Bouc	
Date de l'autorisation : 13/03/2019		Date de fin de validité de l'autorisation : 12/03/2024	
Nom ou raison sociale du titulaire :		Numéro SIREN (1):	
NOUVELLE AIRE		477 587 620	
Adresse du dépôt : Port de la Pointe Rouge – 13008 Marseille			
Destination des installations de stockage :			
Cuve 1 : gazole détaxé Capacité : 10 000 litres Système de distribution en libre service : oui / non en journée, distribution par les employés, et par automate le soir		Cuve 2 : supercarburant détaxé Capacité : 15 000 litres Système de distribution en libre service : oui / non en journée, distribution par les employés, et par automate le soir	
Cuve 3 : / Capacité : / Système de distribution en libre service : oui / non		Cuve 4 : / Capacité : / Système de distribution en libre service : oui / non	

L'administrateur supérieur,
directeur régional des douanes,



Guy JEAN-BAPTISTE



N° de gestion 2004B01869

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 24 avril 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 477 587 620 R.C.S. Marseille
Date d'immatriculation 17/06/2004
Dénomination ou raison sociale **NOUVELLE AIRE SARL**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 4 000,00 Euros
Adresse du siège 5 Quai du Port 13002 Marseille 2e Arrondissement
Durée de la personne morale Jusqu'au 17/06/2103
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms DE IACO Anthony
Date et lieu de naissance Le 20/05/1987 à Toulon (83)
Nationalité Française
Domicile personnel 2 Chemin de Bastesaume 13180 Gignac-la-Nerthe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 5 Quai du Port 13002 Marseille 2e Arrondissement
Activité(s) exercée(s) Distribution de carburant activité de libres services et ventes nourritures à emporter (non réglementés) boissons
Date de commencement d'activité 01/01/2005
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ÉTABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement de la Pointe Rouge Station D'Avitaillement du Port 13008 Marseille 8e Arrondissement
Activité(s) exercée(s) Distribution de carburants et produits dérivés
Date de commencement d'activité 01/08/2013
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



**Présentation du Cabinet d'Expertise-Comptable
JOSEPH LO RÉ & ASSOCIES
JLA**

1/ Historique du Cabinet d'Expertise-Comptable :

Le cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes a été créé par Joseph LO RÉ en avril 1988.

Alors qu'il exerçait son activité à titre individuel, Joseph LO Ré a apporté son entreprise à une Société à Responsabilité Limitée au capital de 280 000 € en octobre 2003, dont il était l'associé unique.

La Société d'Expertise Comptable était alors installée au 3 impasse Sylvestre – Le Panoramique – 13013 Marseille.

Christophe LO RÉ, fils aîné de Joseph LO RÉ a pris la décision d'entamer des études de comptabilité à compter du mois de septembre 2005, il sera suivi par le benjamin de la fratrie Frédéric.

A partir du début des années 2000 le portefeuille a connu une croissance, ce qui a conduit à prendre des décisions stratégiques.

Après analyse et réflexion sur le potentiel développement du Cabinet d'Expertise-Comptable à cette date et de l'avancée de son fils Christophe LO RÉ dans ses études, Joseph LO RÉ prend alors la décision de s'agrandir et signe un compromis pour l'acquisition de locaux neufs courant l'année 2008 situé au 148 traverse de la Martine – 13011 MARSEILLE.

Le 23 avril 2010, signature de l'acte d'achat définitif d'un plateau nu d'une superficie de 280 m² et 13 places de parking à l'adresse : 148 Traverse de la Martine, Parc de la verrerie Bât.A2 – 13011 MARSEILLE.

Après neuf mois de travaux d'agencement, le déménagement a été réalisé début janvier 2011.

Idéalement situé au cœur de la zone commerciale de la Valentine avec comme principal atout son implantation géographique et ses axes routiers.

Ces bureaux avaient été agencés de manière à renvoyer une image de modernité et de prestige dans le cadre du développement de la clientèle.

Grace à ces nouveaux locaux et au dynamisme apporté par Christophe puis Frédéric LO RÉ, le Chiffre d'affaires de la Société a connu alors une croissance soutenue et régulière.

2/ La Stratégie du Cabinet d'Expertise-Comptable

Depuis l'acquisition de ces nouveaux locaux et grâce une très grande stabilité de nos effectifs, nous nous sommes appuyés sur cinq axes principaux :

- Proximité et disponibilité auprès de la clientèle ;
- Réactivité, sérieux, bienveillance ;
- La relation humaine avec nos clients ;
- L'accompagnement de notre clientèle sur tous types de projet ;
- Le conseil et une véritable veille juridique, fiscale et sociale

Un seul principal objectif stratégique, se différencier de la concurrence (indirecte et aussi de grand Cabinet d'Expertise Comptable KPMG, FIDUCIAL, MASARD...) afin d'accroître notre meilleure « publicité » jusqu'à ce jour : la recommandation de notre Cabinet d'Expertise-Comptable par nos propres clients.

3/ Notre effectif et notre politique managériale

La Société d'Expertise-Comptable emploie à ce jour quatorze collaborateurs (7 femmes et 7 hommes) et les dirigeants LO RÉ Joseph, LO RÉ Christophe et Frédéric LO RÉ soit un effectif de 17 personnes.

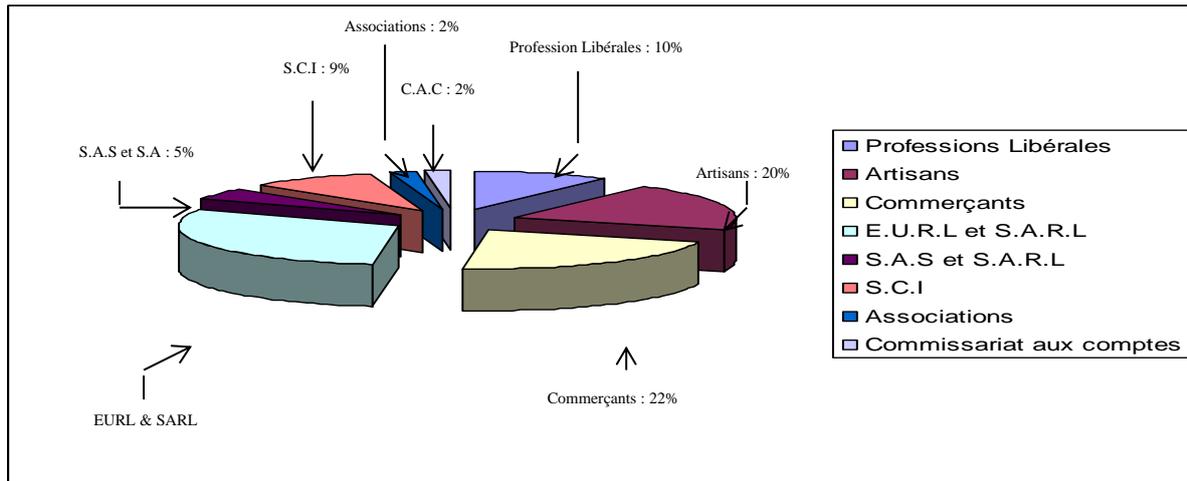
Nos collaborateurs ont une ancienneté comprise entre 5 et 30 ans. Nous réussissons à maintenir nos effectifs stables au sein de notre Cabinet d'une part en proposant des rémunérations toujours au-dessus du marché, des avantages sociaux comme l'intéressement, la participation, les chèques vacances et cartes cadeaux, berceaux entreprises, ticket restaurant, et d'autre part manager notre effectif avec un projet d'entreprise.

L'objectif : que tout le monde participe à la vie du Cabinet. « PROJET »

4/ Notre clientèle

Notre cabinet d'Expertise-Comptable exerce son activité essentiellement sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur mais également dans le Vaucluse (10 dossiers), le Languedoc (4 dossiers), la région Lyonnaise (12 dossiers), Iles de France (2 dossiers), la Corse (5 dossiers) ainsi qu'en Belgique et Monaco (2 dossiers).

Elle possède à son actif un portefeuille clients de plus de 500 dossiers en Expertise Comptable et 4 mandats de Commissariat aux Comptes, comme le démontre le graphique ci-dessous :



Le portefeuille clients est réparti entre les quatorze collaborateurs et collaboratrices comptables afin que chaque client ait **un interlocuteur unique** professionnel du Cabinet.

Bien entendu, tous les dossiers sont à fois sous le contrôle et la responsabilité des Experts-Comptables qui restent à 100 % disponibles pour l'intégralité de la clientèle.

Comme beaucoup de secteur d'activité à ce jour, nous rencontrons des difficultés dans le cadre de notre recrutement.

9 Croissance:

Le cabinet à créer en mars 2022 ,avec l'expert-comptable Cédric GRAND, une filiale : JLA EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL.

Cette structure a fait l'acquisition d'une partie de la Clientèle de la Société d'Expertise Comptable S.E.C.I.L.A.

Cette clientèle a été racheté afin d'intégrer au sein de notre masse salariale Cédric GRAND, Expert-Comptable et dont il est le principal interlocuteur depuis plus de 20 ans.

Cédric GRAND a fait ses études avec Christophe LO RÉ.

Des Négociations sont en cours en ce moment même concernant le rachat de la clientèle et de l'effectif de Monsieur KESSAS Frédéric, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes.

Monsieur Frédéric KESSAS est âgé à ce jour de 63 ans et a fait ses études avec Joseph LORÉ. Il envisage de céder sa clientèle pour prendre sa retraite.

Depuis de très nombreuses années, nos Cabinets travaillent en collaboration.

Nous envisageons d'absorber la clientèle de notre Confrère Frédéric KESSAS

L'effectif de Monsieur KESSAS est composé de 3 collaborateurs comptables, un assistant collaborateur et une collaboratrice spécialisée dans le domaine social (établissement des bulletins de paie...)





L'avis de nos clients

Excellent



Basée sur 17 avis



Yoann Guirado



2023-09-25



Service de qualité !! Rapidité, le contact humain, l'accueil, la disponibilité ... Je ne peux que les recommander 🙌👍



Francis FALGA



2023-08-11



Équipe au top des bon jeunes merci beaucoup.



Olivier Albertini



2023-08-09



Accueil souriant et vrai sens du service. D'année en année l'équipe est top. Merci à vous !

L'avis de nos clients

Excellent



Basée sur 17 avis



Frederic Gautier



2023-07-25



Super accueil à la station de la pointe rouge très propre J'ai eu droit à un café. Cela fait plaisir de voir des jeunes aus...

[Lire la suite](#)



Giulia Siboni



2023-07-23



Équipe au top , très serviable ... promis prochain coup on embarquera pas côté station 😊



Mehdi Ben Said



2023-07-23



Équipe au top ! Station très bien équipée avec un vrai service .

DRPCE STATION DE LA POINTE ROUGE

ANALYSE PRELIMINAIRE			EVALUATION DES RISQUES				GRAVITÉ DU RISQUES D'EXPLOSION	
UNITÉ DE TRAVAIL	LOCALISATION	TYPE DE ZONE	IDENTIFICATION DES SURCOIS D'INFLAMMATION	MESURES DE PREVENTION MISE EN PLACE	ZONAGE APRES PRISE EN COMPTE DES RISQUES	FACTEUR D'EXPLOSION	SYSTÈME DE PROTECTION	
STOCKAGE DE CARBURANT					LOCALISATION	TYPE DE ZONE		
10 000 LITRES DE GAZOLE	CUVE DE GAZOLE	ZONE 2 A L'INTERIEUR DE LA CUVE	ETINCELLE PENDANT LES TRAVAUX (MAINTENANCE)	* CHOIX D'UNE ENTREPRISE SPECIALISÉ AVEC AGREMENT * PLAN DE PREVENTION AVANT TRAVAUX PERMIS DE FEU * DOCUMENT DE CONFORMITÉ ET ATTESTATION FIN DE TRAVAUX * DETECTEUR DE FUITE * CONTRÔLE PERIODIQUE DETECTEUR * CONTRÔLE ETENCHEITE DES CUVES A JOUR	CUVE GAZOLE	ZONE 2 A L'INTERIEUR DE LA CUVE	LES CUVES SONT ENTERÉES	
25 000 LITRES DE SUPER 95	CUVE DE SUPER 95	ZONE 0 A L'INTERIEUR DE LA CUVE			CUVE SUPER	ZONE 0 A L'INTERIEUR DE LA CUVE		
15 000 LITRES DE SUPER PECHE	CUVE DE SUPER PECHE	ZONE 0 A L'INTERIEUR DE LA CUVE			CUVE SP PECHE	ZONE 0 A L'INTERIEUR DE LA CUVE		
10 000 LITRES DE GAZOLE PECHE	CUVE DE GAZOLE PECHE	ZONE 2 A L'INTERIEUR DE LA CUVE			CUVE GAZOLE PECHE	ZONE 2 A L'INTERIEUR DE LA CUVE		

LIVRAISON CARBURANT - REMPLISSAGE DES CUVES

ZONE DE DEPOTAGE EN BORDURE DE ROUTE	EVENTS DES CUVES DE STOCKAGE DE CARBURANT		ETINCELLE D'ORIGINE ELECTOSTATIQUE FONCTION NORMAL, FLAMME NUE, TRAVAUX PAR POINTS CHAUD (MAINTENANCE)	* PROTOCOLE DE LIVRAISON *FORMATION DU PERSONNEL *PRESELECTION DES FOURNISSEURS *CONSIGNES ECRITES *PANNEAUX DE SIGNALISATION DES RISQUES	EVENTS DES CUVES DE STOCKAGE DE CARBURANT		ATTENTION A L'ENVIRONNEMENT (PASSAGE DE VEHICULE ET DE PIETON) ET SURTOUT AUX TRAVAUX EFFECTUÉS TOUT AU TOUR
	VANNES DE REMPLISSAGE DES CUVES DE SANS PLOMB SOUS LA TRAPPE				VANNES DE REMPLISSAGE DES CUVES SOUS LA TRAPPE		
EPANDAGE ACCIDENTELLE DE CARBURANT LORS DU DEPOTAGE	ZONE DE DEPOTAGE				ZONE DE DEPOTAGE		

<u>JAUGEAGE DES CUVES (VAPEUR ESSENCE)</u>	POINT DE JAUGEAGE		ETEINCELLE PENDANT LES TRAVAUX (MAINTENANCE) FLAMMES NUE (DYSFONCTIONNEMENT)	*FORMATION AU POSTE DE TRAVAIL *FORMATION RISQUE ATEX *LE JAUGEAGE NE S'EFFECTUE PAS DIRECTEMENT DANS LA CUVE *CONSIGNES ECRITES (NE PAS FUMER, VETEMENTS DE TRAVAIL ADAPTÉ)	POINT DE JAUGEAGE		TRAVAUX SUR AIRE DE DEPOTAGE
--	-------------------	--	---	---	-------------------	--	------------------------------



Z.I. du bois de leuze
13310 SAINT MARTIN DE CRAU

CERTIFICAT DE JAUGEAGE

RESERVOIR DE STOCKAGE HORIZONTAL FIXE MUNI DE DISPOSITIF INTERNE DE REPERAGE DES NIVEAUX

Logiciel : Cyl_couché_calcul_MATRICE_V7

Numéro de constat : Z.60.12.00244

DATE DES OPERATIONS DE JAUGEAGE : 02/04/2012

DATE LIMITE DE VALIDITE : 02/04/2022

DETENTEUR : STATION D'AVITAILLEMENT
Port de la Pointe Rouge
13008 MARSEILLE

CONSTRUCTEUR : BAYARDON S.A.
ZI Sud - Rue des Essards
71000 MACON

DESCRIPTION DU RESERVOIR : CYLINDRE COUCHÉ MATERIAU : ACIER

REFERENCE DU VISA DES PLANS : LNE-22719 rév0 du 18/01/2012

VOLUME NOMINAL : 10,000 m³

IDENTIFICATION DU RESERVOIR : 2

NATURE DU PRODUIT STOCKE : ~~Super détaché~~ / Gazole

HAUTEUR TOTALE TEMOIN DE CALAGE DU JAUGEUR : 2 466 mm

HAUTEUR DU PUIS DE TRANQUILLISATION DU JAUGEUR : 0

HAUTEUR TOTALE TEMOIN DE LA VERTICALE DE PIGE MANUELLE : 2 466 mm

MOYEN DE REPERAGE DES NIVEAUX EN EXPLOITATION : RUBAN LESTE SUR VERTICALE DE PIGE

VERTICALE DE CE MOYEN DE REFERENCE : L

ORGANISME DE JAUGEAGE : MATEN Métrologie
Z.I. DU BOIS DE LEUZE
13310 SAINT MARTIN DE CRAU

MARQUE D'IDENTIFICATION : DP-13

AGREMENT DRIRE : 08.22.345.001.1 DU 24/06/2008

METHODE DE JAUGEAGE : METHODE MANUELLE INTERNE
(ou référence de la norme)

DIVERGENCE DE LA METHODE DE JAUGEAGE : AUCUNE DIVERGENCE
(par rapport à la procédure / méthode normalisée)

HAUTEUR MINIMALE DE LIVRAISON : 1,5 m

Incertitude relative sur les volumes du barème : + ou - 5,0 pour mille
Incertitude relative maximale sur les volumes par différence : + ou - 5,0 pour mille

Les incertitudes données ci-dessus ne comprennent pas les incertitudes d'exploitation,
en particulier celles qui sont liées au repérage des niveaux

Les volumes figurant dans le barème sont valables :
entre 0,0 °C et 40,0 °C (Température de référence = 15,0 °C)

Les hauteurs sont mesurées sur l'axe du moyen de repérage des niveaux de référence

Toute intervention, accident, ou déformation susceptible d'affecter
les caractéristiques métrologiques du récipient-mesure,
notamment les volumes figurant au barème, annule le présent certificat
Seuls les barèmes réglementaires et tables annexés au présent certificat font foi.

Fait à : Saint Martin de crau
Par : B. Scardino

Le : 06/04/2012
Titre : Directeur technique

Signature
MATEN METROLOGIE
Z.I. du Bois de Leuze
Avenue Vainqueur

BAREME CENTIMETRIQUE DES VOLUMES MESURES PAR LE PLEIN

Hauteurs de 0,000 m à 1,800 m

Page 1 / 1

Logiciel : Cyl_couché_calcul_MATRICE_V7

BAREME

HAUTEURS	VOLUMES	HAUTEURS	VOLUMES	HAUTEURS	VOLUMES	HAUTEURS	VOLUMES
0,000	0,114	0,500	2,541	1,000	5,956	1,500	9,062
0,010	0,140	0,510	2,605	1,010	6,025	1,510	9,112
0,020	0,167	0,520	2,669	1,020	6,094	1,520	9,162
0,030	0,195	0,530	2,733	1,030	6,163	1,530	9,210
0,040	0,225	0,540	2,798	1,040	6,232	1,540	9,258
0,050	0,256	0,550	2,863	1,050	6,301	1,550	9,305
0,060	0,289	0,560	2,928	1,060	6,369	1,560	9,351
0,070	0,323	0,570	2,994	1,070	6,437	1,570	9,397
0,080	0,357	0,580	3,060	1,080	6,505	1,580	9,441
0,090	0,394	0,590	3,126	1,090	6,573	1,590	9,485
0,100	0,431	0,600	3,192	1,100	6,641	1,600	9,528
0,110	0,469	0,610	3,259	1,110	6,709	1,610	9,569
0,120	0,508	0,620	3,326	1,120	6,776	1,620	9,610
0,130	0,549	0,630	3,393	1,130	6,843	1,630	9,650
0,140	0,590	0,640	3,460	1,140	6,910	1,640	9,689
0,150	0,632	0,650	3,528	1,150	6,976	1,650	9,727
0,160	0,675	0,660	3,595	1,160	7,042	1,660	9,764
0,170	0,719	0,670	3,663	1,170	7,109	1,670	9,800
0,180	0,764	0,680	3,732	1,180	7,174	1,680	9,834
0,190	0,810	0,690	3,800	1,190	7,240	1,690	9,868
0,200	0,856	0,700	3,868	1,200	7,305	1,700	9,900
0,210	0,904	0,710	3,937	1,210	7,370	1,710	9,931
0,220	0,952	0,720	4,006	1,220	7,434	1,720	9,960
0,230	1,000	0,730	4,075	1,230	7,498	1,730	9,988
0,240	1,050	0,740	4,144	1,240	7,562	1,740	10,014
0,250	1,100	0,750	4,213	1,250	7,626	1,750	10,039
0,260	1,151	0,760	4,283	1,260	7,689	1,760	10,062
0,270	1,203	0,770	4,352	1,270	7,752	1,770	10,083
0,280	1,255	0,780	4,422	1,280	7,814	1,780	10,102
0,290	1,308	0,790	4,491	1,290	7,876	1,790	10,118
0,300	1,360	0,800	4,561	1,300	7,937	1,800	10,132
0,310	1,415	0,810	4,631	1,310	7,999		
0,320	1,469	0,820	4,701	1,320	8,059		
0,330	1,525	0,830	4,770	1,330	8,119		
0,340	1,581	0,840	4,840	1,340	8,179		
0,350	1,637	0,850	4,910	1,350	8,239		
0,360	1,694	0,860	4,980	1,360	8,297		
0,370	1,751	0,870	5,050	1,370	8,356		
0,380	1,810	0,880	5,120	1,380	8,414		
0,390	1,868	0,890	5,190	1,390	8,471		
0,400	1,927	0,900	5,259	1,400	8,528		
0,410	1,987	0,910	5,329	1,410	8,584		
0,420	2,047	0,920	5,399	1,420	8,640		
0,430	2,107	0,930	5,469	1,430	8,695		
0,440	2,168	0,940	5,539	1,440	8,749		
0,450	2,229	0,950	5,608	1,450	8,803		
0,460	2,291	0,960	5,678	1,460	8,857		
0,470	2,353	0,970	5,748	1,470	8,909		
0,480	2,415	0,980	5,817	1,480	8,961		
0,490	2,478	0,990	5,887	1,490	9,013		

LES HAUTEURS SONT EXPRIMEES EN METRES (En italique : Barème complémentaire)

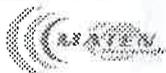
LES VOLUMES SONT EXPRIMES EN METRES-CUBES

FAIT A Saint Martin de Crau

LE 06/04/2012

DATE LIMITE DE VALIDITE :

02/04/2022



Z.I. du bois de leuze
13310 SAINT MARTIN DE CRAU

CERTIFICAT DE JAUGEAGE

RESERVOIR DE STOCKAGE HORIZONTAL FIXE MUNI DE DISPOSITIF INTERNE DE REPERAGE DES NIVEAUX

Logiciel : Cyl_couché_calcul_MATRICE_V7

Numéro de constat : Z.60.12.00245

DATE DES OPERATIONS DE JAUGEAGE : 02/04/2012

DATE LIMITE DE VALIDITE : 02/04/2022

DETENTEUR : STATION D'AVITAILLEMENT
Port de la Pointe Rouge
13008 MARSEILLE

CONSTRUCTEUR : BAYARDON S.A.
ZI Sud - Rue des Essards
71000 MACON

DESCRIPTION DU RESERVOIR : CYLINDRE COUCHÉ **MATERIAU :** ACIER

REFERENCE DU VISA DES PLANS : LNE-22719 rév0 du 18/01/2012

VOLUME NOMINAL : 10,000 m³

IDENTIFICATION DU RESERVOIR : 3

NATURE DU PRODUIT STOCKE : Gazole détaxé

HAUTEUR TOTALE TEMOIN DE CALAGE DU JAUGEUR : 2 477 mm

HAUTEUR DU Puits DE TRANQUILLISATION DU JAUGEUR : 0

HAUTEUR TOTALE TEMOIN DE LA VERTICALE DE PIGE MANUELLE : 2 477 mm

MOYEN DE REPERAGE DES NIVEAUX EN EXPLOITATION : RUBAN LESTE SUR VERTICALE DE PIGE

VERTICALE DE CE MOYEN DE REFERENCE : L

ORGANISME DE JAUGEAGE : MATEN Métrologie
Z.I. DU BOIS DE LEUZE
13310 SAINT.MARTIN DE CRAU

MARQUE D'IDENTIFICATION : DP-13

AGREMENT DRIRE : 08.22.345.001.1 DU 24/06/2008

METHODE DE JAUGEAGE : METHODE MANUELLE INTERNE
(ou référence de la norme)

DIVERGENCE DE LA METHODE DE JAUGEAGE : AUCUNE DIVERGENCE
(par rapport à la procédure / méthode normalisée)

HAUTEUR MINIMALE DE LIVRAISON : 1,5 m

Incertitude relative sur les volumes du barème : + ou - 5,0 pour mille
Incertitude relative maximale sur les volumes par différence : + ou - 5,0 pour mille

Les incertitudes données ci-dessus ne comprennent pas les incertitudes d'exploitation,
en particulier celles qui sont liées au repérage des niveaux

Les volumes figurant dans le barème sont valables :
entre 0,0 °C et 40,0 °C (Température de référence = 15,0 °C)

Les hauteurs sont mesurées sur l'axe du moyen de repérage des niveaux de référence

Toute intervention, accident, ou déformation susceptible d'affecter
les caractéristiques métrologiques du récipient-mesure,
notamment les volumes figurant au barème, annule le présent certificat
Seuls les barèmes réglementaires et tables annexés au présent certificat font foi.

Fait à : Saint Martin de crau
Par : B. Scardino

Le : 06/04/2012
Titre : Directeur technique

Signature

MATEN METROLOGIE

Z.I. du Bois de Leuze
Avenue Marie Curie
13310 SAINT MARTIN DE CRAU
Tél. : 04 90 47 33 44 - Fax 04 90 47 99 70

Recu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025

Publié le 27 juin 2025

BAREME CENTIMETRIQUE DES VOLUMES MESURES PAR LE PLEIN

Hauteurs de 0,000 m à 1,800 m

Page 1 / 1

Logiciel : Cyl_couché_calcul_MATRICE_V7

BAREME

HAUTEURS	VOLUMES	HAUTEURS	VOLUMES	HAUTEURS	VOLUMES	HAUTEURS	VOLUMES
0,000	0,111	0,500	2,552	1,000	5,896	1,500	8,980
0,010	0,137	0,510	2,615	1,010	5,964	1,510	9,031
0,020	0,164	0,520	2,678	1,020	6,031	1,520	9,081
0,030	0,194	0,530	2,742	1,030	6,099	1,530	9,131
0,040	0,224	0,540	2,805	1,040	6,166	1,540	9,180
0,050	0,256	0,550	2,869	1,050	6,233	1,550	9,228
0,060	0,290	0,560	2,934	1,060	6,301	1,560	9,276
0,070	0,325	0,570	2,998	1,070	6,367	1,570	9,322
0,080	0,360	0,580	3,063	1,080	6,434	1,580	9,368
0,090	0,398	0,590	3,128	1,090	6,501	1,590	9,413
0,100	0,436	0,600	3,193	1,100	6,567	1,600	9,458
0,110	0,475	0,610	3,258	1,110	6,634	1,610	9,501
0,120	0,515	0,620	3,324	1,120	6,700	1,620	9,544
0,130	0,556	0,630	3,390	1,130	6,766	1,630	9,585
0,140	0,598	0,640	3,456	1,140	6,832	1,640	9,626
0,150	0,641	0,650	3,522	1,150	6,897	1,650	9,666
0,160	0,685	0,660	3,589	1,160	6,962	1,660	9,704
0,170	0,730	0,670	3,655	1,170	7,027	1,670	9,742
0,180	0,776	0,680	3,722	1,180	7,092	1,680	9,778
0,190	0,822	0,690	3,789	1,190	7,157	1,690	9,814
0,200	0,869	0,700	3,856	1,200	7,221	1,700	9,848
0,210	0,917	0,710	3,923	1,210	7,285	1,710	9,880
0,220	0,966	0,720	3,991	1,220	7,349	1,720	9,912
0,230	1,015	0,730	4,058	1,230	7,413	1,730	9,942
0,240	1,065	0,740	4,126	1,240	7,476	1,740	9,970
0,250	1,116	0,750	4,193	1,250	7,539	1,750	9,997
0,260	1,167	0,760	4,261	1,260	7,601	1,760	10,022
0,270	1,219	0,770	4,329	1,270	7,664	1,770	10,045
0,280	1,272	0,780	4,397	1,280	7,726	1,780	10,066
0,290	1,325	0,790	4,465	1,290	7,787	1,790	10,085
0,300	1,378	0,800	4,533	1,300	7,848	1,800	10,100
0,310	1,432	0,810	4,601	1,310	7,909		
0,320	1,487	0,820	4,669	1,320	7,970		
0,330	1,542	0,830	4,738	1,330	8,030		
0,340	1,598	0,840	4,806	1,340	8,090		
0,350	1,655	0,850	4,874	1,350	8,149		
0,360	1,711	0,860	4,942	1,360	8,208		
0,370	1,769	0,870	5,011	1,370	8,266		
0,380	1,827	0,880	5,079	1,380	8,324		
0,390	1,885	0,890	5,148	1,390	8,382		
0,400	1,944	0,900	5,215	1,400	8,439		
0,410	2,003	0,910	5,283	1,410	8,496		
0,420	2,062	0,920	5,351	1,420	8,552		
0,430	2,122	0,930	5,420	1,430	8,607		
0,440	2,183	0,940	5,488	1,440	8,662		
0,450	2,243	0,950	5,556	1,450	8,717		
0,460	2,305	0,960	5,624	1,460	8,771		
0,470	2,366	0,970	5,692	1,470	8,824		
0,480	2,428	0,980	5,760	1,480	8,877		
0,490	2,490	0,990	5,828	1,490	8,929		

LES HAUTEURS SONT EXPRIMEES EN METRES (En italique : Barème complémentaire)

LES VOLUMES SONT EXPRIMES EN METRES-CUBES

FAIT A Saint Martin de Crau

, LE 06/04/2012

DATE LIMITE DE VALIDITE :

02/04/2022



BAYARDON SA

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE - DÉCOUPAGE PLASMA/OXY/LASER
MÉCANO SOUDURE - USINAGE - ROULAGE - PLIAGE...
CONSTRUCTEUR DES CENTRES D'USINAGE À CN
Société anonyme régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966, au capital de 1,000,000 € - R.C. MACON B 686 650 292
Siège social et usine : Z.I. Sud - Rue des Essards - 71000 MÂCON
Tél. (33) 03.85.20.92.92 - Bayardon.macon@wanadoo.fr - Fax (33) 03.85.20.92.93

SOCOMAP
271 RUE JEAN CHAPTAL
13880 VELAUX

N/REF. J.P. MONTERRAT/AB

Mâcon, le 12 JANVIER 2012

CERTIFICAT D'EPREUVE

RESERVOIR HORIZONTAL POUR PRODUITS INFLAMMABLES LIQUIDES
DOUBLE PAROI MONOCOMPARTIMENTE

Nous, BAYARDON SA, Zone Industrielle Sud, Rue des Essards, 71000 MACON, certifions que le réservoir ci-dessous désigné :

gasoil plaisance SP detax

- Numéro de commande client : 21/07/11-2
- Numéro de construction BAYARDON SA : ARC 111150 Affaire 15967
- Référence livraison : 13

1 RESERVOIR HORIZONTAL POUR PRODUITS INFLAMMABLES DE 1ERE ET 2EME CATEGORIE, DOUBLE PAROI, CAPACITE : 15.000 litres, DIAMETRE: 1.914 mm, LONGUEUR TOTALE : 5.653 mm, MONOCOMPARTIMENTE.

- ⇒ a été fabriqué conformément à la norme EN12 285-1,
- ⇒ l'enveloppe intérieure a subi en nos ateliers de MACON un essai à 0,75 bar et a été reconnu absolument étanche. La pression a été maintenue pendant tout le temps nécessaire à l'examen complet du réservoir.
- ⇒ l'enveloppe extérieure a subi avec succès un essai hydraulique à 0,4 bar (considérée à la génératrice inférieure). La pression a été maintenue pendant tout le temps nécessaire à l'examen complet de la double paroi du réservoir.

Jean-Pierre MONTERRAT

BAYARDON SA
Z.I. SUD
Rue des Essards
71000 MACON



BAYARDON SA

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

Société anonyme régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1996, au capital de 1 000 000 € - R.C. MACON B686650292

Siège social et usine : Z.I. Sud - Rue des Essards - 71000 Mâcon

Téléphone (33) 03 85 20 92 92

Télécopie (33) 03 85 20 92 93

Page 1/2

BAREME DE JAUGEAGE

RESERVOIR 15 000 L

ARC : 111150

CAPACITE DU COMPARTIMENT 15 121 L

CLIENT SOCOMAP

COMPARTIMENT N° 1 : COMPARTIMENT 15 000L

Ø 1900 mm Long. virole 4995 mm Forme des Fonds : MRC

MM	LITRES	MM	LITRES	MM	LITRES	MM	LITRES
10	9,31	20	26,38	30	48,50	40	74,70
50	104,37	60	137,16	70	172,77	80	210,97
90	251,58	100	294,46	110	339,46	120	386,50
130	435,47	140	486,27	150	538,84	160	593,10
170	648,99	180	706,44	190	765,41	200	825,85
210	887,70	220	950,92	230	1015,47	240	1081,31
250	1148,40	260	1216,71	270	1286,20	280	1356,84
290	1428,60	300	1501,45	310	1575,36	320	1650,30
330	1726,25	340	1803,18	350	1881,06	360	1959,88
370	2039,60	380	2120,21	390	2201,68	400	2283,99
410	2367,11	420	2451,04	430	2535,75	440	2621,22
450	2707,42	460	2794,35	470	2881,97	480	2970,29
490	3059,26	500	3148,89	510	3239,15	520	3330,02
530	3421,48	540	3513,53	550	3606,14	560	3699,30
570	3792,99	580	3887,20	590	3981,90	600	4077,10
610	4172,76	620	4268,88	630	4365,44	640	4462,42
650	4559,81	660	4657,60	670	4755,77	680	4854,30
690	4953,20	700	5052,42	710	5151,98	720	5251,84
730	5352,01	740	5452,45	750	5553,16	760	5654,14
770	5755,35	780	5856,79	790	5958,45	800	6060,31
810	6162,36	820	6264,59	830	6366,98	840	6469,51
850	6572,19	860	6674,98	870	6777,89	880	6880,90
890	6983,99	900	7087,15	910	7190,37	920	7293,64
930	7396,93	940	7500,25	950	7603,55	960	7706,86
970	7810,16	980	7913,43	990	8016,65	1000	8119,81
1010	8222,90	1020	8325,90	1030	8428,81	1040	8531,61
1050	8634,28	1060	8736,82	1070	8839,21	1080	8941,44
1090	9043,49	1100	9145,35	1110	9247,01	1120	9348,45
1130	9449,66	1140	9550,63	1150	9651,35	1160	9751,79
1170	9851,96	1180	9951,82	1190	10051,37	1200	10150,60
1210	10249,49	1220	10348,03	1230	10446,20	1240	10543,99
1250	10641,38	1260	10738,36	1270	10834,92	1280	10931,03
1290	11026,70	1300	11121,89	1310	11216,26	1320	11310,81
1330	11404,50	1340	11497,66	1350	11590,27	1360	11682,31
1370	11773,78	1380	11864,65	1390	11954,91	1400	12044,54
1410	12133,51	1420	12221,83	1430	12309,45	1440	12396,38
1450	12482,58	1460	12568,05	1470	12652,76	1480	12736,69
1490	12819,81	1500	12902,12	1510	12983,59	1520	13064,20

"L'EMPLOI DU BAREME POUR TOUTE OPERATION DE MESURAGE A CARACTERE CONTRADICTOIRE N'EST PAS ADMIS"

Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025



BAYARDON SA

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

Société anonyme régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1996, au capital de 1 000 000 € - R.C. MACON B686650292

Siège social et usine : Z.I. Sud - Rue des Essards - 71000 Mâcon

Téléphone (33) 03 85 20 92 92

Télécopie (33) 03 85 20 92 93

Page 2/2

BAREME DE JAUGEAGE

RESERVOIR 15 000 L

ARC : 111150

CAPACITE DU COMPARTIMENT 15 121 L

CLIENT SOCOMAP

COMPARTIMENT N° 1 : COMPARTIMENT 15 000L

Ø 1900 mm Long. virole 4995 mm Forme des Fonds : MRC

1530	13143,92	1540	13222,74	1550	13300,62	1560	13377,55
1570	13453,49	1580	13528,44	1590	13602,35	1600	13675,20
1610	13746,96	1620	13817,60	1630	13887,09	1640	13955,40
1650	14022,49	1660	14088,33	1670	14152,88	1680	14216,10
1690	14277,95	1700	14338,39	1710	14397,36	1720	14454,81
1730	14510,70	1740	14564,96	1750	14617,53	1760	14668,33
1770	14717,29	1780	14764,34	1790	14809,34	1800	14852,22
1810	14892,83	1820	14931,03	1830	14966,63	1840	14999,42
1850	15029,10	1860	15055,3	1870	15077,42	1880	15094,49
1890	15103,80	1900	15121,16				



BAYARDON SA

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE - DÉCOUPAGE PLASMA/OXY/LASER
MÉCANO SOUDURE - USINAGE - ROULAGE - PLIAGE...
CONSTRUCTEUR DES CENTRES D'USINAGE À CN
Société anonyme régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966, au capital de 1.000.000 € - R.C. MACON B 686 650 292
Siège social et usine : Z.I. Sud - Rue des Essards - 71000 MÂCON
Tél. (33) 03.85.20.92.92 - Bayardon.macon@wanadoo.fr - Fax (33) 03.85.20.92.93

SOCOMAP
271 RUE JEAN CHAPTAL
13880 VELAUX

N/REF. J.P. MONTERRAT/AB

Mâcon, le 12 JANVIER 2012

CERTIFICAT D'EPREUVE
RESERVOIR HORIZONTAL POUR PRODUITS INFLAMMABLES LIQUIDES
DOUBLE PAROI MONOCOMPARTIMENTE

Nous, BAYARDON SA, Zone Industrielle Sud, Rue des Essards, 71000 MACON, certifions que le réservoir ci-dessous désigné : *SP35 pleissance*

- Numéro de commande client : **21/07/11-1**
- Numéro de construction BAYARDON SA : **ARC 111149** Affaire **15966**
- Référence livraison : **13**

1 RESERVOIR HORIZONTAL POUR PRODUITS INFLAMMABLES DE 1ERE ET 2EME CATEGORIE, DOUBLE PAROI, CAPACITE : **25.000 litres**, DIAMETRE: **1.914 mm**, LONGUEUR TOTALE : **9.150 mm**, MONOCOMPARTIMENTE.

- ⇒ a été fabriqué conformément à la norme EN12 285-1,
- ⇒ l'enveloppe intérieure a subi en nos ateliers de MACON un essai à 0,75 bar et a été reconnu absolument étanche. La pression a été maintenue pendant tout le temps nécessaire à l'examen complet du réservoir.
- ⇒ l'enveloppe extérieure a subi avec succès un essai hydraulique à 0,4 bar (considérée à la génératrice inférieure). La pression a été maintenue pendant tout le temps nécessaire à l'examen complet de la double paroi du réservoir.

Jean-Pierre MONTERRAT

BAYARDON SA
Z.I. SUD
Rue des Essards
71000 MACON

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE EN TOUS GENRES

ZONE INDUSTRIELLE SUD
RUE DES ESSARDS
71020 MACON

TEL 03 85 20 92 92
TELECOPIE 03 85 20 92 93

BAREME DE JAUGEAGE

CLIENT SOCOMAP REFERENCE ARC 11149
DOUBLE PAROI 25.000 L
CAPACITE DU COMPARTIMENT 25360 Litres
COMPARTIMENT N° 1 : 25.000 L

DIAMETRE 1900 mm LONGUEUR VIROLE 8690 mm FORME DES FONDS : MRC

mm	litres	mm	litres	mm	litres	mm	litres
10	15.98	20	45.22	30	83.05	40	127.81
50	178.48	60	234.42	70	295.12	80	360.21
90	429.38	100	502.36	110	578.92	120	658.89
130	742.09	140	828.38	150	917.61	160	1009.68
170	1104.46	180	1201.85	190	1301.76	200	1404.11
210	1508.80	220	1615.77	230	1724.94	240	1836.24
250	1949.61	260	2064.98	270	2182.32	280	2301.54
290	2422.60	300	2545.46	310	2670.06	320	2796.34
330	2924.28	340	3053.82	350	3184.92	360	3317.56
370	3451.66	380	3587.22	390	3724.18	400	3862.51
410	4002.17	420	4143.13	430	4285.36	440	4428.83
450	4573.49	460	4719.32	470	4866.29	480	5014.37
490	5163.52	500	5313.73	510	5464.95	520	5617.17
530	5770.34	540	5924.46	550	6079.49	560	6235.39
570	6392.16	580	6549.76	590	6708.16	600	6867.34
610	7027.28	620	7187.96	630	7349.33	640	7511.39
650	7674.11	660	7837.46	670	8001.43	680	8165.98
690	8331.11	700	8496.77	710	8662.96	720	8829.64
730	8996.80	740	9164.41	750	9332.46	760	9500.91
770	9669.75	780	9838.96	790	10008.51	800	10178.40
810	10348.57	820	10519.03	830	10689.76	840	10860.71
850	11031.89	860	11203.27	870	11374.82	880	11546.52
890	11718.37	900	11890.33	910	12062.37	920	12234.49
930	12406.67	940	12578.86	950	12751.05	960	12923.26
970	13095.43	980	13267.55	990	13439.60	1000	13611.56
1010	13783.39	1020	13955.10	1030	14126.66	1040	14298.03
1050	14469.20	1060	14640.17	1070	14810.89	1080	14981.35
1090	15151.53	1100	15321.40	1110	15490.96	1120	15660.17
1130	15829.01	1140	15997.47	1150	16165.51	1160	16333.12
1170	16500.29	1180	16666.96	1190	16833.15	1200	16998.81
1210	17163.93	1220	17328.49	1230	17492.46	1240	17655.81
1250	17818.53	1260	17980.59	1270	18141.97	1280	18302.64
1290	18462.58	1300	18621.76	1310	18780.16	1320	18937.76
1330	19094.53	1340	19250.44	1350	19405.46	1360	19559.57
1370	19712.76	1380	19864.97	1390	20016.19	1400	20166.40
1410	20315.55	1420	20463.63	1430	20610.60	1440	20756.44
1450	20901.09	1460	21044.55	1470	21186.78	1480	21327.75
1490	21467.41	1500	21605.74	1510	21742.70	1520	21878.26
1530	22012.37	1540	22145.00	1550	22276.10	1560	22405.64
1570	22533.58	1580	22659.87	1590	22784.47	1600	22907.32
1610	23028.38	1620	23147.60	1630	23264.93	1640	23380.31

EXTRAIT NF M 88-512 D'OCTOBRE 1986 - PARAGRAPHE 7.1.4.1. BAREME DE JAUGEAGE

"L'EMPLOI DU BAREME POUR TOUTE OPERATION DE MESURAGE A CARACTERE CONTRADICTOIRE N'EST PAS ADMIS"

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE EN TOUS GENRES

ZONE INDUSTRIELLE SUD
RUE DES ESSARDS
71020 MACON

TEL 03 85 20 92 92
TELECOPIE 03 85 20 92 93

BAREME DE JAUGEAGE

CLIENT SOCOMAP REFERENCE ARC 11149
DOUBLE PARI 25.000 L
CAPACITE DU COMPARTIMENT 25360 Litres
COMPARTIMENT N° 1 : 25.000 L

DIAMETRE 1900 mm LONGUEUR VIROLE 8690 mm FORME DES FONDS : MRC

mm	litres	mm	litres	mm	litres	mm	litres
1650	23493.69	1660	23604.99	1670	23714.16	1680	23821.12
1690	23925.82	1700	24028.16	1710	24128.07	1720	24225.46
1730	24320.25	1740	24412.31	1750	24501.55	1760	24587.83
1770	24671.03	1780	24751.00	1790	24827.57	1800	24900.54
1810	24969.71	1820	25034.79	1830	25095.50	1840	25151.44
1850	25202.12	1860	25246.87	1870	25284.70	1880	25313.94
1890	25329.92	1900	25359.67				

EXTRAIT NF M 88-512 D'OCTOBRE 1986 - PARAGRAPHE 7.1.4.1. BAREME DE JAUGEAGE
"L'EMPLOI DU BAREME POUR TOUTE OPERATION DE MESURAGE A CARACTERE CONTRADICTOIRE N'EST PAS ADMIS"